

**PROCES VERVAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt-cinq juin deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON (points 1 à 11 et 13 à 21), A. BULLETT (points 1 à 11 et 13 à 21), P. RIBATTO (points 1 à 10 et 13 à 21), F. GAGNARD, J.-P. AUBRUN (points 1 à 14 et 16 à 21), R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints : J.-C. PORCHERON (points 1 à 11 et 13 à 21), R. LHOSTE, AM. MERCADIER, J.-L. DELERIN (points 1 à 13 et 15 à 21), V. RADOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY (points 1 à 10 et 12 à 21), S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, J. N'GALLE-EBOA (points 1 à 11 et 13), C. ALVARO (points 8 à 11 et 13 à 21), C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, J.-J. FREDOUILLE (points 1 à 17), P. BUCHET (points 1 à 11 et 13 à 21), D. BEKIARI (points 1 à 8 et 10), Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés : C. BIGRET (pouvoir à S. CROCI), J.-M. DURAND (pouvoir à J.-L. DELERIN), ME. MORIN (pouvoir à AM. MERCADIER), J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE, points 1 à 7), S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI (pouvoir à J.-J. FREDOUILLE, points 9 et 11 à 17), J. N'GALLE-EBOA (pouvoir à A. BULLETT, points 14 à 21).

Absents excusés : P. RIBATTO (points 11 et 12), T. NAPOLY (point 11), D. LAFON (point 12), A. BULLETT (point 12), J.-C. PORCHERON (point 12), J.-L. DELERIN (point 14), J. N'GALLE-EBOA (point 12), C. ALVARO (point 12), P. BUCHET (point 12), J.-P. AUBRUN (point 15).

Secrétaire : T. Napoly est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire : « Merci de prendre place. Nous allons attaquer le 6^{ème} Conseil municipal de l'année. Nous avons 15 points inscrits à l'ordre du jour et 11 décisions déposées sur table. Nous aurons 2 questions orales en fin de Conseil : l'une de Mme ZINGER et l'autre de M. FAYE. Nous aurons également 6 vœux :

- Un vœu de la majorité municipale ;
- Un vœu du groupe communiste, radical et écologiste, réuni pour l'occasion ;
- Quatre vœux du groupe associatif de notre assemblée.

Pour commencer, nous allons procéder à l'appel. (*Appel*) Le quorum étant atteint, nous pourrions valablement délibérer.

Il convient de désigner un Secrétaire de séance. Je vois que M. NAPOLY a un petit sourire ; très bien, merci, M. NAPOLY. Quelqu'un voit-il une objection ? Aucune, merci. »

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 28 mai 2018 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire : « Vous avez sur table les 11 décisions qui ont été prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122 du Code général des Collectivités territoriales. Parmi ces 11 décisions, on notera :

- La décision portant demande de subvention d'investissement auprès du Conseil régional d'Île-de-France pour le financement d'équipements sportifs de proximité, en particulier pour la réhabilitation et l'extension du gymnase du Parc ;

- La décision portant signature du marché pour les travaux de restauration de deux terrains de tennis en résine, avenue du Général Leclerc ;
- La décision portant signature du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul. La première phase va concerner, comme vous le savez, la toiture, qui est en piètre état.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces 11 décisions ? Mme SOMMIER. »

Mme SOMMIER : « Merci, M. le Maire. À l'occasion de ces décisions, je voulais vous poser une question concernant le Conseil de Territoire. Nous n'avons jamais connaissance de la date ni du lieu. On va s'apercevoir, tout à l'heure, qu'on a besoin de connaître ce qui se passe au Territoire. Pourrions-nous au moins avoir les décisions concernant notre ville ? »

M. le Maire : « Je vous rappelle que le Territoire Vallée Sud Grand Paris dispose d'un site Internet, sur lequel sont intégralement retranscrits... »

Interventions hors micro.

Mme ZINGER : « Il n'y a pas les procès-verbaux. Il n'y a rien du tout. J'ai dû aller sur le site de Bagneux pour trouver quelques petites choses. »

M. le Maire : « Je pensais que c'était envoyé à tout le monde. En tout cas, je les ai. »

Mme ZINGER : « Le site de Vallée Sud Grand Paris, c'est vraiment le minimum ! »

M. le Maire : « Je vais regarder ça. Vous faites bien de m'alerter. Le problème concerne les exemplaires papier. J'ai un dossier papier pour demain, parce que nous n'avons pas encore réussi à avoir quelque chose de dématérialisé. Il faudrait plutôt que cela se fasse par e-mail. À ce moment-là, on pourrait au moins nous adresser une version par e-mail, que nous pourrions diffuser à ceux qui en font la demande. »

Mme ZINGER : « Les procès-verbaux également. »

M. le Maire : « En l'occurrence, cela ne concernerait que les procès-verbaux, d'ailleurs. C'est plus logique. Je suis tout à fait disposé à ce qu'il y ait le partage d'informations le plus large. Ce sont, par définition, des documents publics et des débats publics. Je vous rappelle que les débats sont ouverts au public et que chacun peut venir y assister. Parfois, il ne faut pas être en retard, je vous l'accorde, parce que ça va assez vite. »

Mme SOMMIER : « M. le Maire, nous ne connaissons pas la date ni le lieu, souvent. »

M. le Maire : « Il y en a un, demain soir.

Nous devons simplement prévoir une case où mettre ces procès-verbaux, parce qu'il nous paraissait évident qu'ils étaient facilement accessibles sur le site de VSGP, mais je vous avouerai que je n'ai pas cherché non plus. Il n'y a aucun problème pour moi ; il faut seulement qu'avec l'élue à la communication, nous prenions les mesures pour que ces données soient facilement accessibles. Cela me paraît tout à fait normal.

J'en viens aux PV des séances du 19 mars et du 2 mai 2018. Nous devons encore attendre un peu, dans la mesure où il y a eu énormément de remarques et, surtout, des remarques qui nous posent un petit problème juridique, notamment de la part de M. FAYE. Vous savez que ces comptes rendus sont des *verbatim*. Lorsque la parole d'un conseiller n'est pas audible, théoriquement, on met, comme dans les comptes rendus de l'Assemblée nationale – si vous vous êtes déjà amusés à les lire – que c'est inaudible et on passe à la suite. M. FAYE nous a saisi de la demande de réécrire ces passages, compte tenu du fait qu'il savait ce qu'il avait dit, bien sûr. Je n'en doute pas, mais je ne suis pas certain que ce soit vraiment légal.

Par ailleurs, il y a une deuxième demande concernant l'introduction des vœux rejetés par le Conseil dans le compte rendu. Là aussi, nous sommes en train de faire une vérification de légalité, pour savoir ce qu'il est possible de faire ou non. Je ne suis pas certain qu'on puisse réécrire des parties qui ne sont pas audibles *a posteriori* mais pour ce qui concerne les vœux, je n'ai pas d'idée sur la question. Mon administration me dit qu'*a priori*, ce ne serait pas évident que nous ayons le droit de le faire. Nous vérifions donc.

M. FAYE, puis Mme SOMMIER. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Pour votre premier point, je pense que si vous coupez un peu moins la parole, il y aurait beaucoup moins de passages qui, pour vous, sont inaudibles. On peut faire l'essai ce soir : vous ne coupez pas et vous verrez que les passages inaudibles disparaîtront. Deuxièmement, vous venez de dire vous-même que le procès-verbal est un *verbatim*. Si le vœu est lu lors du Conseil municipal, il rentre bien sûr dans le *verbatim* du procès-verbal. Parfois, c'est vrai que pour gagner du temps, on a accepté de réduire, de compacter un peu le vœu, mais étant entendu qu'on le mettait après tel quel dans le procès-verbal. S'il faut le lire en entier, aucun problème : on le lira en entier pour qu'il soit dans le *verbatim* de la séance du Conseil municipal. »

M. le Maire : « C'est ce que vous faites déjà, d'ailleurs. Encore une fois, je n'ai pas d'opinion sur la question. Nous allons regarder et nous allons faire ce qu'il convient de faire, eu égard à la réglementation.

Mme SOMMIER. »

Mme SOMMIER : « Justement, dans la continuité, dans la mesure où beaucoup de passages ne sont pas repris ou n'ont pas pu être repris, il serait intéressant d'avoir la version définitive du procès-verbal avec le dossier du Conseil municipal suivant. Je vous remercie. »

M. le Maire : « C'est ce que nous aimerions faire mais les services municipaux font ce qu'ils peuvent. Quand un certain nombre de problèmes se pose, il faut qu'ils aient le temps de les traiter, tout simplement. En même temps, rassurons-nous : je ne pense pas que les comptes rendus des Conseils municipaux soient la lecture préférée du chevet de nos concitoyens. D'ailleurs, même certains élus éminents de votre équipe, Madame, oublient parfois ce qu'ils ont dit à certains discours d'orientation budgétaire, il y a quelques années. On voit que ce n'est pas forcément une littérature qui a un intérêt ou une importance majeure. Je vous rappelle qu'un Conseil municipal, c'est, avant toute chose, une assemblée délibérative. Bien souvent, les dossiers que nous traitons dans ce Conseil, ne sont pas des ouvertures de réflexion, même si certains semblent les découvrir au fil des ordres du jour. En fait, ce sont des aboutissements de travaux qui ont commencé, souvent, par des consultations, par des travaux en collaboration, par la mise au point des services, et qui se terminent au Conseil municipal. Il n'y a donc pas non plus lieu de remettre systématiquement en cause toutes les options qui ont été choisies. Elles ont été choisies par la majorité. Après, chacun peut dire s'il est d'accord ou non, mais on ne refait pas chacun des projets. Ce n'est pas non plus le lieu du Conseil municipal ; sinon, chaque séance dure très longtemps. Ce n'est évidemment pas une vocation de priver l'opposition de débats : elle arrive très bien à s'exprimer, je crois. Je pense que si chacun y met du sien, nous aurons des débats qui seront plus aérés et plus clairs. »

- L'adoption des procès-verbaux du 19 mars et du 02 mai 2018 est reportée à une prochaine séance.

M. le Maire : « Je vous propose donc d'avancer, avec quelques informations sur l'actualité globale :

- Une activité plutôt souriante, c'est que la « rose de Fontenay » sera disponible pour les habitants de Fontenay-aux-Roses à partir du 15 septembre. Ils seront livrés à partir du 15 octobre. Dans un premier temps, ces rosiers seront également disponibles chez le fleuriste « Aux Roses de Fontenay » ;
- Le personnel du théâtre des Sources s'installera provisoirement au « Fontenay Scope », puisque les travaux vont commencer. Chacun peut donc aller réserver sa saison, ses places ou ses abonnements, ou demander des renseignements à cet endroit, pendant la période de réservation des spectacles ;
- Un mot moins riant, c'est la situation d'Autolib'. Vous n'avez pas été sans suivre l'actualité trépidante du feuilleton Autolib'. Nous avons été présents aux différentes réunions qui se sont récemment tenues. Il faut bien dire que globalement, peu d'avis ont été demandés aux villes de banlieue, puisque Paris détient 55 % du capital. Ce qui est certain, c'est qu'à l'évidence, le service Autolib' va s'arrêter dans les jours qui viennent. Théoriquement, ce devrait être aujourd'hui mais selon les moments, l'information est variable. Le groupe BOLLORÉ annonce plutôt une fin de service au 31 juillet.

Les chiffres sur l'ardoise laissée par la faillite du montage, sont aussi variables. Monsieur BOLLORÉ parle de plus de 300 M€. La Mairie de Paris parle de 230 M€, mais elle n'en paierait que 80... On a donc des évaluations qui sont assez variables, mais on sait qu'on est dans une fourchette qui sera d'au moins 70 000 € par station, dans la version la plus basse, et

qui pourrait aller jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros dans les versions les moins favorables. Notre ville étant dotée de six stations, vous pouvez faire le compte : si nous devons mettre la main au portefeuille, le coût minimal sera de l'ordre de 360 000 à 400 000 € pour éponger le déficit du dispositif.

Nous aurons probablement plus d'informations dans les semaines à venir. À titre conservatoire, malgré tout, nous avons étudié, avec les services, la possibilité de taxer les voitures qui sont sur notre territoire, en leur appliquant une taxe journalière de l'ordre de grandeur d'une place en fourrière. Il s'agit d'essayer d'atténuer un peu le coût final de l'affaire. Nous allons tenter de passer le contrôle de légalité. Selon notre avocat, cela devrait fonctionner.

Pour ce qui concerne le reste, nous verrons ce que nous propose la Mairie de Paris. Nous verrons aussi ce que décident les différentes communes qui sont, comme nous, en situation de victimes de l'affaire alors qu'en fait, elles n'ont jamais réellement donné des avis sur la conduite des opérations.

Nous sommes dans l'expectative mais potentiellement, en tout cas, cela peut coûter très cher à notre ville. Voilà où nous en sommes.

J'en viens aux travaux :

- Je vous rappelle que nous avons décidé d'une mission d'information et de suivi des travaux, notamment sur la place de Gaulle et sur la place de la Cavée. Logiquement, aujourd'hui, chacun des groupes devait me donner le nom du participant à cette mission. *A priori*, nous nous réunirons à la rentrée pour la première fois ;
- Dans quelques jours, nous aurons la première réunion du comité de suivi du PLU ;
- Fin juin, nous aurons la fin des travaux du local associatif que nous avons rénové sur la rue Barthelemy, à côté de la place de la Mairie ;
- Dans les 2 ou 3 jours qui viennent, nous aurons la fin des travaux du kiosque du parc Sainte-Barbe, qui sera donc remplacé et monté ;
- Plusieurs travaux de réfection de rues vont se produire, notamment la partie basse de la rue d'Estienne d'Orves, qui n'était pas initialement prévue dans le PPI. Nous l'avons incluse parce que les intempéries et la période de très grand froid ont quand même mis à mal cette rue, qui était déjà dans un très mauvais état. Cela commence actuellement ;
- Des travaux auront lieu dans les écoles :
 - o 10 salles de classe repeintes à La Roue ;
 - o Des revêtements de sol changés aux Pervenches ;
 - o Le local de stockage de Jean Macé ;
 - o La restructuration de l'Office des réfectoires ;
 - o La rénovation des réseaux de chauffage ;
 - o Le désamiantage aux Renards ;
 - o La reconstruction du mur mitoyen à visiophone aux Ormeaux, etc.

Je ne vous cite pas toute la liste. Encore une fois, en complément de ce que nous avons déjà mis en place dans les écoles, pour 5,4 M€ depuis 4 ans, nous avons encore un programme très important de rénovations, cet été ;

- Au Centre municipal de santé, nous allons remplacer toutes les fenêtres et les allèges en façade, pour 500 000 €. Nous rénovons aussi la chaufferie et nous modifions la rampe d'accès.

Tout le détail, notamment pour les travaux de voirie, est disponible sur le site de la Ville et dans le *Fontenay Magazine*, qui sera distribué dans quelques jours.

Pour information, nous avons réuni pour la deuxième fois le Conseil de quartier des Blagis, le 19 juin dernier. L'ambiance était très constructive et très chaleureuse. Nous avons pu échanger, de moins en moins sur le projet de rénovation qui est en cours, et de plus en plus sur un certain nombre de préoccupations du quotidien de nos concitoyens du quartier des Paradis. Nous avons essayé d'apporter, dès à présent, une réponse à un certain nombre de points. Par exemple, le collège des Ormeaux fermait 15 jours plus tôt, dans la mesure où il organisait le brevet des collèges. Il y avait donc une inoccupation d'un certain nombre de jeunes qui traînaient dans les Blagis. Nous avons prévu une animation sportive tous les après-midis dans cette période, organisée par la Ville, de façon à créer un peu d'occupationnel. Je crois que c'est aussi le rôle de la Ville. Nous avons parlé la dernière fois de la réunion précédente, qui s'était tenue le 23 mai.

Cela clôt le chapitre des informations diverses. Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'attaquer le premier point à l'ordre du jour, qui concerne le Centre municipal de santé Simone Veil et la création d'un atelier de fabrication de semelles orthopédiques. »

1° - Création d'un atelier de fabrication de semelles orthopédiques au CMS

M. le Maire : « La parole est à Mme BULLET. »

Mme BULLET : « Merci, M. le Maire. Je vais en profiter pour vous faire un petit point sur le Centre municipal de santé, dont nous n'avons pas souvent l'occasion de parler ici. Notre Centre municipal de santé Simone Veil a été, lors de la dernière campagne, l'enjeu de peurs. Certains disaient que nous allions le fermer, etc. Je voudrais faire le point pour que vous voyiez à quel point il se porte bien et à quel point nous sommes satisfaits de rendre de plus en plus de services aux Fontenaisiens.

Vous savez que le Centre municipal de santé n'est pas obligatoire. Les Communes ayant moins de subventions et certaines ayant des problèmes financiers, elles ont fermé leur Centre municipal de santé, depuis quelques années ; ou alors, elles ont fait des économies en diminuant le nombre de consultations offertes à leurs habitants. Je ne vais pas donner de nom ni faire de délation mais sachez qu'avec toute l'équipe, nous sommes très fiers de maintenir notre CMS, à un niveau financier qui est toujours à peu près à 200 000 € de déficit. C'était déjà le cas auparavant et nous le maintenons, tout en offrant plus de prestations.

Le nombre de médecins généralistes et spécialistes installés, en particulier pratiquant les tarifs conventionnés, n'augmente pas, comme vous le savez. Le recours aux services hospitaliers d'accueil des urgences est toujours en hausse, faute d'une offre ambulatoire suffisante. C'est ce que dit le rapport Thomas MESNIER de mai 2018. Je pense que vous le constatez, comme moi, tous les jours.

Fontenay-aux-Roses est donc classée, depuis cette année, par l'Agence régionale de santé, en zone d'action complémentaire, c'est-à-dire une zone moins impactée par le manque de médecins que les zones d'intervention prioritaire, mais nécessitant tout de même de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore. En effet, des spécialités médicales libérales disparaissent de la commune, comme la gynécologie obstétrique, la gastro-entérologie, la pneumologie. D'autres sont très peu représentées, comme la cardiologie, la dermatologie ou l'ORL.

La Ville de Fontenay soutient l'activité de notre Centre municipal de santé. L'ambition de la Municipalité est donc de développer, toujours et encore, ce Centre municipal de santé, mais toujours en maîtrisant notre dépense publique. Je vais vous citer quelques faits que nous avons effectués depuis que nous sommes là.

En 2016, la Ville a conclu un contrat de partenariat avec la société DOCTOLIB. C'est une société qui propose un service de prise de rendez-vous par Internet, en ligne, dans le but :

- De faciliter la prise de rendez-vous ;
- De diminuer le nombre d'appels entrants et, donc, le taux d'appels sans réponse. Nos secrétaires à l'accueil ne peuvent en effet pas répondre à tout le monde et nous perdions forcément des appels ;
- De diminuer le taux d'absentéisme, qui nous coûte à peu près 9 500 €. DOCTOLIB renvoie en effet automatiquement un SMS de rappel la veille du rendez-vous, ou 2 jours avant.

Depuis, le nombre de patients consultant au Centre municipal de santé a augmenté, ce qui témoigne de l'amélioration de la visibilité de cette structure. Les conditions de travail de nos agents d'accueil se sont plutôt améliorées, évidemment. Certaines spécialités peu représentées sur le territoire, nécessitant un suivi avec plusieurs consultations et/ou dont la durée de consultation varie de façon importante selon le motif, comme la chirurgie dentaire, l'acupuncture ou la dermatologie, ne sont pas proposées sur DOCTOLIB. Il est bien sûr possible d'appeler si on n'a pas Internet ou si on ne sait pas faire, puisqu'il y a toujours une secrétaire qui répond pour prendre le rendez-vous.

À l'occasion des 40 ans du Centre municipal de santé, la Ville lui a attribué, en 2017, son nouveau nom : "Simone Veil". La même année, la Ville a également renouvelé les deux fauteuils dentaires du centre, pour un coût total de 55 000 €.

En 2018, la Ville prévoit l'achat et l'installation de matériel de radiologie pour la réalisation de radios panoramiques dentaires, pour un coût estimé à 27 000 €. C'est important parce que, comme vous le savez, il n'y a plus de cabinet de radiologie à Fontenay. Les gens étaient obligés d'aller dans d'autres communes. En tant que CMS, c'est forcément moins cher et ce sera plus pratique. Nos dentistes étaient très demandeurs de cette radio sur place.

Le bâtiment du Centre municipal de santé a déjà fait l'objet de travaux d'étanchéité en 2015, pour 25 000 €. Comme le disait M. le Maire, cet été, en 2018, d'autres importants travaux auront lieu : changement de fenêtres, changement d'allèges, installation d'une rampe d'accès extérieur, pour un coût total prévisionnel de 500 000 €. En 2019, les travaux relatifs à l'accessibilité du bâtiment se poursuivront avec le changement d'ascenseur, pour 255 000 €.

Le Centre municipal de santé accueille des étudiants en médecine générale : c'est nouveau aussi. Nous le faisons dans le cadre de leur externat depuis 2017. Cela leur permet de connaître le travail dans un Centre municipal de santé, parce que ce n'est pas forcément très connu durant leurs études. Ils connaissent plutôt l'hôpital. Par ailleurs, un nouveau partenariat avec les hôpitaux universitaires Paris Sud est en cours de construction. Les objectifs sont de faciliter le parcours des patients, de renforcer les liens entre les praticiens hospitaliers et les médecins généralistes du CMS, et de partager avec les professionnels de santé sur les deux structures.

Différents diagnostics, le contrat local de santé en 2013 et l'analyse des besoins sociaux en 2015, concluent à la nécessité de développer des actions de promotion de la santé mentale des habitants. Ainsi, la Ville a pour objet, en 2018 :

- De développer une offre de santé mentale, dont je vais vous parler tout à l'heure, notamment avec des consultations d'un psychiatre et d'un psychologue au sein du Centre municipal de santé ;
- De créer un Conseil local de santé mentale, qui n'existe pas encore, qui est une plateforme territoriale de concertation et de coordination.

Par les premières délibérations à l'ordre du jour, il est donc proposé :

- De mettre en place cette offre de consultation de psychiatre ;
- De créer une consultation d'endocrinologue ;
- De créer un atelier de fabrication de semelles orthopédiques.

Ces nouvelles consultations entrent dans le cadre du nouveau projet de santé du Centre municipal de santé, qui vous sera présenté au Conseil municipal de la rentrée scolaire.

La première délibération porte donc sur la création d'un atelier de fabrication de semelles orthopédiques au Centre municipal de santé. Je ne vais peut-être pas tout vous lire... »

M. le Maire : « Vous rapportez conforme, comme on dit.

Je voudrais ajouter quelque chose, parce qu'on est vraiment dans ma spécialité d'origine. Cela me fait très plaisir que nous ayons cette opportunité de créer un atelier de fabrication de semelles, car les semelles orthopédiques sont une prestation assez mal remboursée par la Sécurité sociale. Par expérience, quand j'en prescris dans ma pratique professionnelle, certains patients renoncent à les faire faire, quand ils voient le reste à charge et s'ils n'ont pas de mutuelle prenant en charge ce type de prestations. En effet, beaucoup de mutuelles ne prennent pas en charge ces prestations. Pouvoir les fournir à un tarif plus accessible, permettra à un certain nombre de nos concitoyens de Fontenay d'avoir accès à ces soins alors que, jusqu'à présent, ils ont tendance à ne pas aller au bout de la démarche thérapeutique et à se passer de ces soins parce qu'ils sont trop chers. Je pense donc que c'est vraiment un besoin qui est mal couvert, aujourd'hui, en médecine hospitalière et de ville. C'est donc un cas qui va faire œuvre utile. Bien sûr, un certain nombre de praticiens privés pratique en ville, mais je pense que le CMS ne s'adressera pas tout à fait au même public, puisque c'est un public qui ne fait en général pas faire les semelles. C'est ce que j'ai pu constater par expérience. »

M. DELERIN : « S'il vous plaît, M. le Maire, je voudrais ajouter quelque chose. Je vous cite l'exemple du remboursement de la Sécurité sociale pour une seule semelle qui coûte 80 € : 8,66 €. »

Mme BULLET : « C'est ce qui est expliqué dans la note de présentation. Je ne vais peut-être pas tout vous lire. La paire de semelles, en effet, coûte prétendument entre 75 et 400 € mais en général, c'est au moins 150 ou 200 €. La Sécurité sociale rembourse entre 15,50 et 17,40 € pour la consultation et, pour les semelles, entre 25,88 et 28,86 €.

Afin de faciliter l'accès à ces semelles, l'un des deux pédicures podologues salariés du Centre municipal de santé propose que nous lui installions un petit atelier dans les locaux, au rez-de-chaussée. Il pourrait y faire les semelles à un prix tout à fait correct. L'idée, c'est évidemment de ne pas faire le même prix pour les gens qui sont à la Sécurité sociale classique, qui ont en général des mutuelles, et pour les gens qui sont à la CMU-C, à l'ACS ou à l'AME. Le tarif serait de 75 € la paire de

semelles pour les premiers, et de 26 € pour les seconds. Il restera une petite partie à la charge des patients. En général, pour ceux qui ont des mutuelles, celles-ci remboursent ; en tout cas, quand il y a une ordonnance. L'intérêt de faire un bas prix pour les gens qui sont à la CMU-C, à l'ACS ou à l'AME, c'est parce qu'ils n'ont généralement pas de mutuelle. Il leur resterait environ 20 € à charge. Évidemment, tous les gens qui ont des problèmes, peuvent toujours faire une demande d'aide auprès du CCAS.

Les recettes seraient équilibrées par les dépenses : 42 000 € de recettes prévisionnelles, contre 32 400 € de dépenses. Évidemment, on ne peut pas encore le savoir exactement. Nous ferons un point au bout de 3 mois. Nous pourrions alors développer cet atelier ou l'arrêter si cela ne fonctionnait pas, mais ça m'étonnerait ! »

M. le Maire : « Merci, Mme BULLETT. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas ; nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de créer un atelier de fabrication de semelles orthopédiques au sein du Centre municipal de santé Simone Veil, et d'autoriser l'investissement nécessaire à la création de cet atelier.

2° - Création d'une consultation de psychiatrie et d'une consultation d'endocrinologie

M. le Maire : « La parole est à Mme BULLETT. »

Mme BULLETT : « Vous savez évidemment qu'on manque de médecins, mais aussi de psychiatres. Tout ce qui est dans le domaine de la psychiatrie se raréfie malheureusement, surtout en secteur I. Au niveau des Centres Médico-Psychologiques (CMP), nous dépendons de Châtenay, voire de Châtillon, mais il faut 18 mois d'attente pour avoir un rendez-vous. En ville, en général, les psychiatres ne prennent plus de nouveaux patients. Ils sont débordés. De plus, comme d'autres, ils prennent aussi leur retraite.

Nous avons la chance d'avoir reçu la proposition d'un psychiatre, qui accepterait de venir faire une vacation de 4 heures par semaine, pour le moment, au Centre municipal de santé de Fontenay. Comme pour la délibération précédente, nous ferons un point au bout de 3 mois. Si tout se passe bien, la vacation pourrait passer à 7 heures par semaine. Je pense qu'il y aura une grosse demande. Il s'agit de psychiatrie pour les adultes. Nous vous demandons donc de délibérer sur cette création de consultation.

Il en va de même pour la création d'une consultation d'endocrinologie. Nous avons aussi trouvé un endocrinologue qui pourrait faire une consultation au Centre municipal de santé, de 4 à 5 heures par semaine, pour le moment. Vous le savez : les endocrinologues s'occupent notamment des diabètes et des problèmes de thyroïde. Comme nous menons tout un travail sur les patients diabétiques au CMS, je pense que cela fera tout à fait le lien entre les généralistes et l'endocrinologue, avec ce travail d'éducation thérapeutique du patient diabétique. Je vous demande aussi de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme ZINGER. »

Mme ZINGER : « Je voterai pour cette délibération mais je voudrais poser une petite question. Ce qui me gêne un tout petit peu, c'est quand vous dites : "On a trouvé Untel, Untel s'est proposé..." Il n'y a pas eu de publicité. Je sais qu'il n'y a pas beaucoup de médecins, mais ce serait bien quand même que ce soit transparent. Voilà, c'est tout ; ce sont les modalités qui m'interrogent. »

Mme BULLETT : « Des annonces sont faites dans des journaux spécialisés et sur des sites spécialisés, quand nous en avons besoin. Ce n'est pas affiché dans Fontenay-aux-Roses. Il y a aussi des candidatures spontanées, qu'il faut également trier. »

M. le Maire : « Évidemment, nous regardons le profil des gens qui viennent et des gens qui sont éventuellement susceptibles d'être embauchés. Nous ne nous interdisons pas de prendre une candidature spontanée, qui nous permet parfois de créer un service nouveau. Souvent, ce sont des opportunités de proximité, des gens qui habitent à côté et qui veulent un complément d'activité. Je n'aime pas le terme de "gagnant-gagnant", mais c'est un peu ce principe : eux, ils gagnent un certain confort de pratique et nous, nous gagnons un service que nous n'avions pas.

M. BUCHETT. »

M. BUCHET : « Je suis bien évidemment très favorable à tout ce qui permet de développer les actions du Centre municipal de santé. Nous l'avons fait ; vous le poursuivez. Tout ce qui va dans le bon sens, nous le votons. C'est pour cela que nous sommes unanimes sur ce genre de délibération. Nous étions un peu moins unanimes sur les tarifs qui avaient augmenté, notamment les tarifs dentaires, en début de mandat. Là, vous prenez en compte un fait très important, et qui était la philosophie qui nous animait. Il s'agit d'utiliser toutes les ressources potentielles, quand il y a des mutuelles ou une prise en charge pour les personnes les moins aisées. Les besoins que vous décrivez, pour le diabète et la psychiatrie, nous les avons identifiés. C'est donc une très bonne chose.

À l'inverse, il faut aussi permettre aux titulaires de médecine de ville, et aux acteurs de la santé de ville, de se développer. Nous avons pris l'initiative de créer un petit prototype, qui s'appelait le "cabinet passerelle", pour permettre l'installation de jeunes médecins généralistes. Quand un médecin partait à la retraite, cela lui permettait d'être remplacé d'une manière ou d'une autre. Ces "cabinets passerelles" ont été créés rue d'Estienne d'Orves. Pensez-vous les développer ? Quelles actions voulez-vous mettre en œuvre pour permettre aux médecins et aux autres acteurs de santé de continuer à avoir une activité de ville ? »

M. le Maire : « C'est une préoccupation louable mais, en même temps, il est très difficile de proposer des avantages, qui ont une valeur marchande, à certaines personnes et pas à d'autres. Or, dans le cas de figure que vous citez, même si l'effet positif est que nous avons fidélisé un médecin sur Fontenay, certains médecins étaient *a priori* en mesure de dire que cela avait été fait pour cette personne mais pas pour eux, ou qu'ils auraient aimé s'installer mais que ça ne sera pas fait pour eux. En effet, cela n'a pas été fait pour d'autres installations. »

M. BUCHET : *Hors micro.*

M. le Maire : « Je sais bien, mais c'est quand même toujours un peu délicat à gérer. Accessoirement, le problème des passerelles, c'est qu'elles sont parfois sans fin. On l'a vu dans d'autres endroits de la ville, où les passerelles sont interminables et où les gens vieillissent sur des passerelles qui, finalement, n'atteignent jamais l'autre rive. »

M. BUCHET : *Hors micro.*

M. le Maire : « Il faut d'abord s'appuyer sur le Centre municipal de santé et, deuxièmement, développer un certain nombre de partenariats avec l'université. C'est ce que nous essayons de faire, notamment pour que des étudiants viennent travailler chez nous, qu'ils voient que Fontenay est une ville plutôt agréable et qu'ils aient, le cas échéant, envie de s'y installer et s'y fixer. Cela participe aussi de la fidélisation d'un certain nombre de professionnels. Il s'agit aussi de fournir des structures adaptées. Dans les projets qui concernent notamment l'abandon par La Poste du centre de tri, il y a la possibilité de créer les conditions pour l'installation d'un cabinet de groupe d'ophtalmo. Ils ont en effet besoin d'une certaine surface et d'un plateau technique pour être incités à venir s'installer à un certain endroit. Ils ont un recrutement qui est généralement très supra-communal. En général, il n'y a pas une seule mesure qui permet de faire les choses mais un ensemble de mesures qui font qu'on arrive, éventuellement, à fidéliser un certain nombre de personnes. Nous sommes d'accord : c'est difficile, mais nous essayons. Nous ne nous relâchons pas, M. BUCHET, rassurez-vous. Nous continuerons de nombreuses années encore !

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de créer au Centre municipal de santé :

- Une consultation de psychiatre et une consultation d'endocrinologue.
- D'appliquer le tarif conventionnel applicable pour les deux consultations.

3° - Signature du règlement intérieur du CMS et de la charte patient.

M. le Maire : « La parole est toujours à Mme BULLET. »

Mme BULLET : « C'est en effet toujours moi qui rapporte. Je ne vais pas tout vous lire non plus. En gros, nous avons gardé le règlement intérieur tel qu'il était, sauf trois petits changements :

- L'actualisation des horaires d'ouverture, qui sont d'ailleurs à l'œuvre depuis quelques années. Je crois que le vendredi, le CMS ferme à 18 h 30 au lieu de 19 h 00 ;

- La possibilité de fermeture du CMS lors de l'absence d'un médecin généraliste. C'est non seulement une possibilité, mais une obligation, de toute façon. Cela nous permet notamment de fermer le centre lors des ponts puisque, de toute façon, il n'y a pas de praticien ;
- Le rappel du principe de laïcité et de neutralité dans notre centre.

Nous avons également revu la charte du patient, qui donne des droits et des devoirs aux patients. Les droits sont toujours les mêmes ; par contre, dans les devoirs, nous avons ajouté des sanctions encourues par les patients en cas de non-respect de la réglementation du CMS, notamment en cas d'incivilités, voire de violence. Cela peut aller jusqu'à l'exclusion temporaire du centre. Un courrier est fait à la personne pour lui expliquer que ce n'est plus possible de se comporter comme cela. Ces sanctions constituent une nouveauté, en comparaison avec l'ancienne version de la charte. »

M. le Maire : « Je crois que ces mesures ont vocation à être présentes pour ne pas être appliquées, si possible. Elles sont une potentialité qu'il sera éventuellement possible de faire valoir auprès des patients qui, parfois, sont plus impatientes que patients. Dans certains cas, ils sont même violents ; on observe un phénomène identique dans les hôpitaux, aujourd'hui, notamment dans les urgences où certains patients sont extrêmement agressifs. Nous essayons donc de mettre quelques garde-fous, en sachant que nous ne sommes pas non plus la seule structure de santé. L'hôpital est toujours un recours. Le fait d'exclure temporairement un patient, ne signifie donc pas qu'il n'aura plus accès aux soins, bien sûr. »

Mme BULLET : « Il y a justement eu des cas ; c'est pour cela que nous avons rajouté cet élément. »

M. le Maire : « Bien. Y a-t-il des remarques ou des questions sur le règlement intérieur, en tout cas sur sa mise à jour ? Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. Nous sommes d'accord, bien sûr, avec le règlement intérieur et la charte que vous proposez mais tant qu'à faire, puisqu'on la rénove, allons jusqu'au bout. L'article 26 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre hommes et femmes, demande de ne plus employer l'expression "bon père de famille" et de la remplacer par "raisonnablement". On pourrait peut-être faire cette correction à l'article 9, puisque cela fait partie des mesures préconisées par cette fameuse loi. »

M. le Maire : « Je vous propose que la délibération soit mise au vote avec cette modification, si personne n'y voit d'inconvénient. Très bien ; cette modification est acceptée unanimement. Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'autoriser la signature du règlement intérieur et de la charte patient du CMS mis à jour,
- De dire que le règlement et la charte patient seront affichés à l'entrée et dans les salles d'attente du CMS.

➤ FINANCES

4° - Budget Ville : Décision Modificative n° 1

M. le Maire : « Nous changeons de rapporteur : c'est M. DELERIN. »

M. DELERIN : « Merci, M. le Maire. Dans le cadre de la gestion de la dette, nous avons souhaité renégocier trois prêts dont les taux nous semblaient un peu élevés : deux prêts auprès de la Caisse des Dépôts et un prêt auprès de DEXIA. Contact a été pris avec ces organismes, qui n'ont pas souhaité donner de suite favorable à nos demandes. Nous avons donc lancé une consultation et obtenu une réponse de la BANQUE POSTALE, qui nous permet d'avoir un refinancement à des taux compris entre 0,76 et 1,01 %, alors que les taux que nous avons actuellement, sont à 1,66 et 1,95 %. De ce fait, il y a des indemnités de remboursement anticipé, qui s'établissent à 46 800 €. Sur la durée résiduelle restant à courir jusqu'en 2027, le gain financier pour la Commune sera de 77 000 €. Pour pouvoir procéder au remboursement anticipé, il est nécessaire de modifier à la fois les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement : il faut inscrire en dépenses de fonctionnement les 46 800 € d'indemnités de remboursement anticipé, au chapitre 66. C'est une nouvelle charge. Cette section de fonctionnement étant en excédent, cela ne va pas déséquilibrer le résultat financier de la Ville. En dépenses d'investissement, il s'agit de faire un jeu d'écritures : passer en débit le capital remboursé et passer en crédit le capital re-prêté, les sommes étant identiques à 2,57 M€. »

M. le Maire : « Merci, M. DELERIN. C'est donc une délibération vertueuse en termes de bonne gestion de notre dette et des intérêts financiers de nos concitoyens. Y a-t-il des remarques ? Dans l'ordre : Mme SOMMIER, M. BUCHET, Mme ZINGER. »

Mme SOMMIER : « Si Gilles avait été là, il aurait fait remarquer que la valeur de l'euro ne sera pas la même. On ne peut pas vraiment préjuger de sa valeur en 2025. Cela changera forcément. »

M. le Maire : « On ne comprend pas toujours ce qu'il dit, donc ce n'est pas grave ! *(Rires)* Nous ne comptons pas investir dans des "trucs" à l'étranger ; ce n'est donc pas très grave. Le taux de change de l'euro est important si on achète en dehors de la Zone Euro mais dans la Zone Euro, on aura toujours gagné 77 000 €, quand même. Ce n'est donc pas grave. »

M. BUCHET : « Nous sommes bien évidemment favorables à cette négociation, qui a permis d'avoir une diminution des coûts pour la Commune. C'est donc une recette supplémentaire, ce qui montre bien que le contexte, que vous décrivez parfois comme difficile, peut aussi être positif. Nous bénéficions de la baisse des taux d'intérêt, et c'est tant mieux. Il faut le faire. Quand vous dites que le contexte est toujours négatif, il y a aussi des avantages au contexte, comme nous le voyons ce soir. »

M. le Maire : « Bien sûr. »

M. BUCHET : « D'ailleurs, ces 77 000 €, vous devriez peut-être les réinjecter soit dans une action nouvelle, soit pour diminuer les impôts ; je ne sais pas. C'est toujours à sens unique : quand le contexte est négatif, on augmente les impôts mais quand il a un aspect positif, on oublie de les diminuer ou de mener une action utile pour les Fontenaisiens. »

M. le Maire : « M. BUCHET, je vous rappelle qu'il s'agit de 77 000 € jusqu'en 2027, c'est-à-dire sur 10 ans. En fait, chaque année, nous allons gagner 7 700 €. Je sais bien que vous avez un rapport à l'argent particulier, puisqu'avec 9 M€, vous faites des investissements pendant 20 ans à Fontenay mais globalement, cela ne fait que 7 700 € par an. Nous les prenons quand même, parce que... »

M. BUCHET : « C'est sûr que c'est un peu faible par rapport à ce que je vous ai laissé ! » *(Rires)*

M. le Maire : « M. FAYE a demandé la parole. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Dans le rapport de présentation, on indique les caractéristiques des prêts remboursés mais pas les caractéristiques des prêts qui les remplacent. On peut *a priori* faire confiance mais par raison de symétrie, je pense qu'il aurait fallu donner à la fois ceux qui étaient remplacés et ceux qui les remplacent. On a les résultats, mais on ne sait pas quelle est la durée, quel est le taux d'intérêt, quelles sont les conditions. »

M. DELERIN : « C'est le même montant sur la même durée. Il n'y a que le nom du prêteur et le taux qui changent. »

M. FAYE : « Pas du tout, parce qu'il y avait une durée de 25 ans et les deux autres de 15 ans. On remplace trois taux de durée différente, donc trois emprunts, par un seul emprunt. Il aurait donc été bon de préciser la durée, le taux et les conditions de ce nouvel emprunt à la Banque Postale. »

M. le Maire : « Ces précisions auraient pu être données en commission, si la question avait été posée. Nous vous donnerons tous ces éléments. Cela ne pose aucun problème. L'administration se fera fort de vous les fournir. »

Je vous propose de passer au vote, en sachant que M. DELERIN n'y prend pas part puisqu'il travaille à la Caisse des Dépôts. C'est une précaution extrême, on est d'accord. Sans M. DELERIN, qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide d'approuver la décision modificative numéro 1 du budget principal communal 2018 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	BP/2018 + RAR	DM1	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	957 682,79	-	957 682,79
204	Subventions d'équipements	4 879,95	-	4 879,95
21	Immobilisations corporelles	13 882 583,94	-	13 882 583,94
23	Immobilisations en cours	2 192 368,04	-	2 192 368,04
Total dépenses d'équipement		17 037 514,72		17 037 514,72
10	Participations et créances rattachées		-	-
13	Subventions d'investissement	835 220,00	-	835 220,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 644 710,00	2 057 000,00	3 701 710,00
26	Participations et créances rattachées		-	-
27	Autres immobilisations financières		-	-
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
Total dépenses réelles d'investissement		19 517 444,72	2 057 000,00	21 574 444,72
040	Ordre entre section	11 918,00	-	11 918,00
041	Opérations patrimoniales		-	-
Total dépenses d'ordre d'investissement		11 918,00		11 918,00

Dépenses totales d'investissement	19 529 362,72	2 057 000,00	21 586 362,72
--	----------------------	---------------------	----------------------

D001 - Déficit d'investissement reporté	5 940 089,05		5 940 089,05
--	---------------------	--	---------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	25 469 451,77	2 057 000,00	27 526 451,77
---	----------------------	---------------------	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libelle	BP 2018 + RAR	DM1	TOTAL
13	Subventions d'investissement	3 411 174,09	-	3 411 174,09
16	Emprunt	7 682 000,00	2 057 000,00	9 739 000,00
21	Immobilisations corporelles		-	-
23	Immobilisations en cours	129 368,94	-	129 368,94
Total recettes d'équipement		11 222 543,03	2 057 000,00	13 279 543,03
10	Dotations, fonds divers et réserves (yc 1068)	4 275 682,74	-	4 275 682,74
27	Opérations pour compte de tiers		-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus		-	-
024	Produits des cessions	5 045 000,00	-	5 045 000,00
45	Opérations pour compte de tiers		-	-
Total recettes réelles		20 543 225,77	2 057 000,00	22 600 225,77
040	Ordre entre section	1 056 733,62	-	1 056 733,62
021	Virement de la section de fonctionnement	3 869 492,38	-	3 869 492,38
041	Opérations patrimoniales		-	-
Total recettes d'ordre d'investissement		4 926 226,00		4 926 226,00
Recettes totale d'investissement		25 469 451,77	2 057 000,00	27 526 451,77
R001 - Excédent d'investissement reporté		-		-
Total des recettes d'investissement cumulées		25 469 451,77	2 057 000,00	27 526 451,77

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2018	DM1	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 695 143,68	-	6 695 143,68
012	Charges de personnel	20 182 046,00	-	20 182 046,00
014	Atténuation des produits	366 959,00	-	366 959,00
65	Autres charges de gestion courante	7 755 422,11	-	7 755 422,11
Total dépenses de gestion		34 999 570,79		34 999 570,79
66	Charges financières	640 000,00	46 800,00	686 800,00
67	Charges exceptionnelles	103 000,00	-	103 000,00
022	Dépenses imprévues		-	-
Total dépenses réelles de fonctionnement		35 742 570,79	46 800,00	35 789 370,79
023	Virement en section d'investissement	3 869 492,38	-	3 869 492,38
042	Dotations aux amortissements	1 056 733,62	-	1 056 733,62
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		4 926 226,00		4 926 226,00

Dépenses totales de fonctionnement	40 668 796,79	46 800,00	40 715 596,79
---	----------------------	------------------	----------------------

D002 - Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-
--	---	---	---

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	40 668 796,79	46 800,00	40 715 596,79
--	----------------------	------------------	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2018	DM1	TOTAL
013	Atténuation des charges	350 000,00	-	350 000,00
70	Produits des services, domaines et ventes	3 932 929,00	-	3 932 929,00
73	Impôts et taxes	25 764 558,00	-	25 764 558,00
74	Dotations et participations	7 228 629,38	-	7 228 629,38
75	Autres produits de gestion courante	427 950,00	-	427 950,00
	Total recettes de gestion	37 704 066,38		37 704 066,38
76	Produits financiers		-	-
77	Produits exceptionnels	251 000,00	-	251 000,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	37 955 066,38		37 955 066,38
042	Ordre entre sections	11 918,00	-	11 918,00
043	Ordre au sein de la section	-	-	-
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	11 918,00		11 918,00
				-
	Recettes totales de fonctionnement	37 966 984,38		37 966 984,38
	R002 - Excédent de fonctionnement	6 537 314,15		6 537 314,15
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	44 504 298,53		44 504 298,53

[J.-L. DELERIN ne participe pas au vote].

5°- Modification et création de tarifs du CMS applicables au 1^{er} juillet 2018

M. le Maire : « La parole est toujours à M. DELERIN. »

M. DELERIN : « Je pense qu'on va aller vite, puisqu'Anne a largement défloré le sujet. Comme l'a expliqué Anne BULLETT, il y a la mise en place d'une consultation de pédicure et d'un atelier de semelles orthopédiques. Les consultations d'ostéopathie nécessitent aussi de revoir les tarifs, parce qu'elles sont plus longues que ce qui avait été prévu. La première consultation dure en moyenne 45 minutes et les suivantes 30 minutes, contre une moyenne de 15 minutes pour les consultations chez un médecin. D'autre part, il y a un absentéisme assez important des patients qui ne se présentent pas, ce qui fait perdre de l'argent. La Direction du CMS propose d'appliquer un tarif de 37,80 € pour la consultation d'ostéopathie, et un tarif réduit à 32,80 € pour les patients bénéficiant de la CMU, de l'ACS ou de l'AME. Vous avez le tableau des tarifs. Je tiens à redire que la fabrication de semelles orthopédiques est vraiment très bon marché. »

M. le Maire : « Très bien : tu rapportes conforme. »

M. DELERIN : « Je vous propose donc d'en délibérer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Nous avons mis en place la consultation d'ostéopathie parce que c'était un besoin et qu'il fallait la rendre accessible à tous. Si j'ai bien compris, vous l'augmentez quand même de façon importante. Nous l'avons fixée relativement bas, en tenant compte de la philosophie que j'ai évoquée tout à l'heure : soit les mutuelles payaient la différence soit, pour ceux qui n'avaient pas de mutuelle, le

coût était quasiment nul. Cette forte augmentation risque de ne plus avoir cet avantage pour les usagers du Centre Municipal de santé. »

M. le Maire : « Nous restons particulièrement compétitifs, rassurez-vous. »

M. BUCHET : « Nous sommes compétitifs, c'est certain, mais ce n'est pas une raison pour l'augmenter fortement. »

M. le Maire : « L'ostéopathie n'est pas la cardiologie non plus. Il y a la médecine académique, on va dire, et un certain nombre de disciplines qui ont certes leur place, et j'y suis tout à fait favorable mais qui, en même temps, nécessitent une adaptation de l'effort que nous fournissons. »

Mme BULLETT : « 5 € ou 10 € de plus, suivant qu'on est couvert ou pas par une mutuelle, ça ne fait pas cher pour de l'ostéopathie. »

M. le Maire : « Il y a aussi une vraie question par rapport à l'utilisation de l'argent public, puisque c'est quand même une activité déficitaire. Offrir ces services à nos concitoyens en faisant en sorte qu'ils ne soient pas trop déficitaires, cela me paraît être une approche raisonnable dans l'équilibre. »

M. BUCHET : « Je repose ma question, pour être clair. Auparavant, a combien été fixée la consultation ? Je n'ai pas le chiffre en tête. Il était de 30 €, me dites-vous, et il passe à 37 €. »

Mme BULLETT : « Le tarif de 37,80 € s'applique aux Fontenaisiens qui sont inscrits à la Sécurité sociale générale. Pour les bénéficiaires de la CMU-C, de l'ACS ou de l'AME, il est de 32,80 €. »

M. BUCHET : « Êtes-vous certains que c'est la mutuelle qui paye, pour ceux qui sont à la Sécurité sociale ? »

M. le Maire : « Dans une grande majorité des cas, oui. »

M. BUCHET : « C'est cela, la question. Nous avons calculé le tarif pour que cela ne coûte pas trop cher. Si c'est remboursé par la mutuelle, il ne faut pas s'en priver, mais s'il n'y a pas de mutuelle, ou une mutuelle qui ne rembourse pas ce type de frais, à ce moment-là, il faut laisser le tarif à 30 €. »

M. le Maire : « M. BUCHET, vous faites comme vous voulez mais à un moment donné, il faut bien faire des choix et trancher entre ce que permet la Ville grâce à de l'argent public, et les avantages que cela nous permet d'offrir aux Fontenaisiens. Il faut faire un choix ; ce choix est donc forcément critiquable, pour 2 € de plus ou de moins. »

M. FAYE avait demandé la parole. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Dans le rapport de présentation, quelque chose m'interpelle, Mme BULLETT. C'est écrit que le déficit est dû à des consultations plus longues, ce qu'on comprend très bien, et à un absentéisme important de la patientèle. Pour remédier à cette situation, on propose d'augmenter les tarifs. Que l'on augmente les tarifs parce que les consultations sont plus longues, cela me paraît tout à fait compréhensible. Par contre, j'ai du mal à saisir qu'on augmente les tarifs à cause de l'absentéisme qui augmente. On vient de prendre un règlement qui, justement, permet de limiter l'absentéisme. Je pense qu'il serait bon d'enlever, comme cause d'augmentation, l'absentéisme. Je me vois mal expliquer à quelqu'un qu'il va payer plus cher parce que d'autres sont absents. »

M. le Maire : « Je pense qu'on peut présenter des arguties pendant toute la soirée. Il faut bien faire un choix, à un moment, pour le niveau de prestations auquel on va facturer par rapport au niveau de service qu'on fournit. C'est donc forcément une cote mal taillée, parce qu'il y aura toujours des gens qui paieront trop cher parce qu'ils n'ont pas de moyens et des gens qui, finalement, pourraient payer beaucoup plus. On est donc obligé de faire un choix. Cela s'appelle gérer. On assume le fait de faire un choix nécessairement imparfait, qui nous permet de fournir le service sans créer trop de déficit. »

Mme SOMMIER, vous voulez rajouter quelque chose. »

Mme SOMMIER : « Nous en avons parlé en commission. Je voulais simplement savoir pourquoi le tarif pour les non-Fontenaisiens est le même. Si ce sont des tarifs particulièrement attractifs, comme vous le dites, il y aura beaucoup de monde au CMS qui ne sera pas de la ville. »

M. le Maire : « J'ai bien entendu votre remarque, qui me paraissait assez pertinente. Je suis d'accord. Nous allons déjà observer ce qui se passe pendant 3 mois et nous verrons quels sont les phénomènes que nous constaterons. Il n'est pas exclu que nous puissions être amenés à être un peu dissuasifs pour les extra-Fontenaisiens, mais nous n'avons pas souhaité les écarter d'emblée. Cependant, j'entends bien ce que vous avez dit et je pense que c'est une remarque très pertinente, en effet.

Je vous propose de passer au vote. On peut trouver que rien ne va et que tout est critiquable, mais on ne va pas se bagarrer plus longtemps. Encore une fois, nous avons fait un choix, qui est forcément une cote mal taillée. »

M. BUCHET : « Nous voterons contre l'augmentation de l'ostéopathie, puisque nous n'avons pas eu de réponse suffisante. C'est quand même une augmentation de 20 %. »

M. le Maire : « Parfait. Vous votez donc contre. Qui vote contre ? Très bien. Qui s'abstient ? Merci beaucoup. »

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, décide de fixer les nouveaux tarifs applicables au CMS à compter du 1^{er} juillet 2018, selon la grille ci-après.

	Fontenaisiens	Fontenaisiens bénéficiaires de CMU-C, ACS, AME	Non Fontenaisiens
Ostéopathie	37,80 €	32,80 €	37,80 €
Pédicurie – consultation classique	22,60 €	22,60 €	22,60 €
Pédicurie – consultation préalable à la fabrication de semelles orthopédiques	22,60 €	22,60 €	22,60 €
Pédicurie – consultation de suivi patient diabétique	27,00 €	27,00 €	27,00 €
Fabrication de semelles	75,00 €	26,00 €	75,00 €

Ces tarifs demeurent valables tant qu'ils n'auront pas été modifiés par délibération.
Les autres tarifs restent inchangés.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET) s'abstiennent].

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI votent contre].

6° - Demande de remise gracieuse du déficit de la régie de recettes de la Maison de Quartier des Paradis

M. le Maire : « La parole est à M. DELERIN. »

M. DELERIN : « Merci, M. le Maire. Les attendus de cette délibération sont les mêmes que ceux de la suivante. Un vol a eu lieu à la Maison de quartier des Paradis, dans la nuit du 27 au 28 avril 2018. Un intrus s'est introduit durant la nuit, en passant par une fenêtre, et est parti avec le coffre-fort, que l'on a retrouvé quelque temps après dans une cave d'un immeuble voisin. Le montant du vol est de 1 786 € : 1 200 € concernant la régie d'avance et 586 € concernant la régie de recettes. Une plainte a été déposée dès le 30 avril auprès du commissariat. Les services de police font leur travail. Le régisseur est malheureusement responsable des conséquences de ce vol, alors qu'il n'est évidemment responsable en rien. Il peut donc être mis en débet. C'est pourquoi nous vous proposons de faire une remise gracieuse auprès de la Direction départementale des Finances publiques et de prendre ce sinistre à notre charge. Il y a deux délibérations puisqu'une partie concerne la régie d'avance et que l'autre partie concerne la régie de recettes. »

M. le Maire : « Merci, M. DELERIN. Je vous propose d'en délibérer, s'il n'y a pas de remarque particulière... Mme SOMMIER. »

Mme SOMMIER : « Je trouve inquiétant, dans cette affaire, que cela se soit produit le jour où la régie d'avance a été réalimentée et où l'alarme n'a pas été branchée... »

M. le Maire : « Comme on vous l'a dit, une enquête est en cours. Elle va déterminer s'il y a des raisons particulières, qui ne seraient pas seulement dues au hasard. L'enquête est en cours. Ce qui nous préoccupe, c'est plutôt de régulariser l'aspect comptable des choses, de façon à éviter que des personnes qui n'y sont strictement pour rien, soient financièrement responsables de cette affaire. Je vous propose donc d'en délibérer.

Je vous propose de voter les deux délibérations ensemble, puisqu'elles sont liées par nature. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de recettes de la Maison de Quartier des Paradis pour un déficit de 586,00 €, et de procéder à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 586,00 €.

Cette somme sera imputée sur le compte 6718 sous réserve de la décision du directeur départemental des finances publiques.

7° - Demande de remise gracieuse du déficit de régie d'avance de la Maison de Quartier des Paradis

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie d'avance de la Maison de Quartier des Paradis pour un déficit de 1 200,00€, et de procéder à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 1 200,00€.

Cette somme sera imputée sur le compte 6718 sous réserve de la décision du directeur départemental des finances publiques.

➤ ÉDUCATION

8° - Projet Éducatif de territoire (PEDT) 2018-2021

M. le Maire : « La parole est à M. LAFON. »

M. LAFON : « Je vous remercie. Je crois que quelques transparents sont prévus. Je vais donc vous parler du Projet éducatif de territoire. Tout d'abord, je voudrais rapidement vous resituer le contexte, la méthode et les résultats obtenus. Ensuite, je vous présenterai la délibération.

La première chose que je voudrais faire, c'est dire un mot de la méthode. Vous savez qu'il y a eu la réforme des rythmes scolaires, proposée par Vincent PEILLON et mise en place. On pourrait avoir un débat pour savoir si c'était un bien ou un mal. J'ai mon opinion, mais c'est purement personnel. Il se trouve qu'il y a eu une consultation, à la fin du Projet éducatif actuel, avec l'arrêt éventuel des NAP qui était possible pour les Communes. Cette consultation a donné lieu à une réponse très claire des parents qui se sont prononcés, pour les trois quarts, pour un retour à la semaine de 4 jours. C'est d'ailleurs également le cas de la grande majorité des conseils d'école, qui ont confirmé cette décision. Une fois que la décision est arrêtée, il faut regarder ce qu'on fait.

L'étape suivante a été de fixer les nouveaux horaires pour les temps scolaires et, par voie de conséquence, pour les temps périscolaires, et d'avoir une réflexion sur les activités du mercredi. Je rappelle que la mise en place des NAP avait eu des effets très positifs. J'en citerai un : la coopération entre tous les services concernés. Je pense que c'est très bien. Cela concerne les services municipaux, l'Éducation nationale, etc. Tout le monde a appris à se connaître. Cela a été l'un des effets positifs, mais certainement pas le seul. De l'autre côté, les NAP avaient eu quelques effets négatifs, dont l'un des principaux était lié au fait que cela avait énormément déstabilisé un tissu associatif qui proposait des activités le mercredi. Je cite souvent un exemple particulièrement représentatif : l'École des Sports, qui s'appelait le CSIS, acronyme barbare, mais qui accueillait entre 200 et 240 enfants. Au moment des NAP, elle s'est retrouvée avec entre 60 et 80 enfants selon les inscriptions et elle a dû arrêter ses activités. Il fallait donc remettre le chantier sur l'établi pour voir ce qu'on pouvait faire.

En termes de méthode, nous avons décidé d'impliquer largement les acteurs. Nous avons eu plus de 50 personnes qui se sont impliquées : des parents d'élèves désignés par les différentes fédérations, la communauté éducative, les animateurs, les salariés, les associatifs... Plus de 50 personnes ont donc participé à ce travail dans les 3 mois qui viennent de se passer, et je crois qu'il faut vraiment les

remercier car leur travail a été extrêmement fructueux et intéressant. Il s'est fait dans l'écoute, le respect des positions les uns des autres. Un grand merci, donc, aux représentants des parents d'élèves, aux directeurs d'école, aux autorités de l'Éducation nationale, aux animateurs, aux associations sportives, aux salariés de la Ville. Ce chantier s'est déroulé dans un délai assez court et des conditions assez difficiles, et je voudrais remercier particulièrement Mme MARESQ, Mme BACHELLE, Mme CATARINO et Mme OUMLAL qui ont, avec les services de la Vie scolaire et périscolaire, fait un travail que je trouve extrêmement intéressant et très positif.

Derrière cela, que se passe-t-il ? Nous nous adressons à des effectifs scolaires qui sont globalement en légère augmentation. Nous aurons sans doute l'occasion de reparler de cela à la rentrée. En maternelle, ces effectifs s'élèvent à environ 900 élèves et en élémentaire, à environ 1 400 élèves. Il fallait donc réfléchir à ce que nous pouvions proposer à ces élèves dans différents domaines : les mercredis éducatifs, la pause méridienne, les garderies et les études. Trois groupes de travail ont donc été créés, dans lesquels les gens se sont impliqués. Ils ont travaillé en autonomie. Je vous avoue que personnellement, à part lancer les travaux, j'ai laissé les gens travailler et s'exprimer. Les retours sont plutôt positifs. En tout cas, je suis très content de la manière dont ça s'est déroulé.

Les contraintes qui avaient été données aux groupes de travail sont les suivantes :

- Évidemment, des contraintes réglementaires : nous avons des obligations d'encadrement, suivant les périodes de la journée. Nous devons avoir des intervenants diplômés. Nous avons les effectifs qui vont bien pour tout ça. C'est une contrainte à laquelle nous ne dérogeons pas. D'ailleurs, dans les NAP de la Commune, les taux d'encadrement ont été assurés. Tous les matins, par exemple, nous avons de 20 à 25 animateurs vacataires qui sont en réserve pour pallier l'absence éventuelle des animateurs et respecter les taux d'encadrement, sur lesquels je reviendrai tout à l'heure puisqu'il y a visiblement des évolutions en cours ;
- Les locaux disponibles dans les écoles : on ne peut pas inventer des locaux dans les écoles, aujourd'hui, sans des travaux. Il s'agit aussi de la disponibilité des terrains de sport, etc. ;
- Par contre, nous n'avons pas souhaité mettre sur la table une quelconque contrainte budgétaire. Il y a eu un certain nombre d'inquiétudes pour savoir si les budgets allaient être reconduits, etc. Dans l'exercice tel qu'il a été fait, la contrainte budgétaire a été débrayée. L'exercice est fait. Un budget va se dégager, budget qui va dépendre aussi des choix effectués. Il y a en effet plein de choses pour lesquelles nous n'avons pas encore de réponse du point de vue des inscriptions.

Les parents vont avoir l'information, mais j'ai souhaité que le Conseil municipal soit informé et vote en priorité. Ça me paraît normal. Les parents seront donc informés dès demain de ce qui se passe.

Les autres principes que nous avons mis en œuvre – au passage, je remercie Mme FONTAINE-BORDENAVE pour les photos et les "tweets" qu'elle fait – sont les suivants :

- La mobilisation des acteurs locaux, notamment en termes de culture et de sport ;
- Une vraie volonté de recréer cette relation très vertueuse et très forte entre les acteurs, qui se sont parfois retrouvés un peu délaissés en raison du mécanisme des NAP ;
- Le fait d'avoir des activités équilibrées, y compris le souhait, exprimé par les parents et les enseignants, que les enfants puissent aussi ne rien faire. Personne ne souhaitait avoir un aménagement qui soit de l'hyperactivité permanente. Il faut que les enfants, de temps en temps, puissent rêver, faire fonctionner leur imaginaire, se poser, se reposer, faire des pratiques collectives entre copains dans la cour, etc.

Évidemment, tout cela a aussi un objectif lié à un problème éducatif en général. Aujourd'hui, l'évolution de la société montre qu'on a des difficultés qui sont un peu croissantes. Nous pourrions en discuter après. Nous voulions donc absolument continuer à renforcer la complémentarité entre les différents temps éducatifs, consolider l'enfant dans toutes ses activités et ses sphères qui sont, d'abord, la famille. Il y a un travail très fort à faire sur les familles. Nous étions en CLSPD, cet après-midi, et on se rend compte qu'un enfant difficile dès l'école, est un enfant qui a des difficultés dans sa famille. Cela s'explique et doit donc être traité par des professionnels. Même si cela ne relève pas du Projet éducatif de territoire, nous préserverons les mesures qui permettront d'accompagner les enfants, notamment de ceux qui ont des difficultés. Je pourrai vous en dire un mot, si vous voulez. Il y a donc la famille, mais aussi l'école, et tout ce qui concerne le péri et l'extra-scolaire. Il faut renforcer le suivi avec les familles, qu'elles puissent voir et comprendre les activités. On a un vrai problème : depuis que Vigipirate a été mis en place, les parents se posent beaucoup de questions sur ce qui se passe. Dans les conseils d'école, ils disent que quand ils demandent à leurs fils et à leurs filles, ceux-ci ne répondent pas. Je trouve ça sain, un enfant qui ne dit pas à ses parents tout ce qu'il fait. Les parents se posent donc un certain nombre de questions ; c'est pour cela que nous avons souhaité qu'il y ait une implication forte des parents dans l'élaboration de ce projet.

Par ailleurs, il y a une autre dimension. La Ville de Fontenay-aux-Roses a de tout temps, et encore plus depuis quelques années, décidé d'avoir une approche inclusive, notamment pour les publics porteurs de handicap. Vous verrez ainsi que certains travaux qui auront lieu cet été, sont destinés à faciliter l'accessibilité. Nous avons d'ailleurs signé la charte SAIS 92, il n'y a pas longtemps, à la fin du mois de mai, justement pour améliorer les choses.

Nous voulons donc proposer une offre éducative qui soit basée sur la culture, le sport, mais aussi des pratiques un peu transversales. Par exemple, sont apparues des activités autour du bridge pour les petits. La plupart des sports se sont développés, avec du mini-tennis, du mini-football, du mini-handball, du mini-hockey sur gazon... Il y a donc du mini-bridge qui permet aux enfants de commencer à jouer au bridge. C'est assez intéressant, parce qu'on compte, qu'on a de la stratégie, qu'on commence à réfléchir à des pourcentages ou à des probabilités, etc. Tout cela est assez intéressant.

Une autre chose très importante, c'est aussi de rendre l'enfant acteur des projets. Nous en reparlerons notamment par rapport au suivi et à l'évaluation des dispositifs.

Au travers de ces activités, même si cela peut ne pas paraître très original, nous voulons aussi amener l'enfant à être le citoyen de demain, donc à avoir la capacité d'affronter un certain nombre de choses, dont les outils numériques mais pas uniquement. J'ai tendance à dire que dans les quatre fondamentaux, lire, écrire, compter, le quatrième est de savoir raisonner, c'est-à-dire être capable de tenir un raisonnement, être capable de faire jouer son esprit critique, être capable de choisir des scénarios, etc. C'est tout ce que nous cherchons à faire : contribuer, chacun dans son rôle, à faire les citoyens de demain.

Les offres sont les suivantes :

- Pendant la pause méridienne : un certain nombre d'ateliers culturels, sportifs, de jeux, de détente et de lecture ;
- Pendant les études : des actions spécifiques continueront à être menées, notamment autour de la lecture et du jeu, pour les plus petits. D'ailleurs, vous savez que le Ministre a proposé, en zone difficile, des effectifs réduits dans les classes de ces niveaux. Il y a vraiment des efforts à faire. D'ailleurs, nous renforcerons probablement les taux d'encadrement dans les établissements de la ville où c'est nécessaire. J'ai bien aimé les parents et les enseignants qui ont dit que le faire, ce n'était pas stigmatiser mais donner des moyens là où il y en a besoin. Nous donnerons donc des moyens supplémentaires à certains endroits, parce que nous nous rendons compte qu'il y a quand même des disparités, des endroits plus ou moins difficiles ;
- Pendant le mercredi : des activités avec des animateurs de la Ville et des éducateurs sportifs. L'idée, c'est de permettre la découverte d'un certain nombre d'activités aux enfants. Dans le document qui vous a été distribué, vous avez les activités. Derrière moi, vous pouvez voir quelques illustrations d'activités proposées pour les écoles maternelles et pour les écoles élémentaires.

Ce dispositif va se mettre en place à la rentrée de septembre. Les parents vont avoir, au travers des cartables des enfants, mais aussi sur le site de la Ville, toutes les informations pour pouvoir inscrire leurs enfants. L'idée, c'est d'avoir des activités sur des cycles entre les vacances scolaires, par exemple en choisissant une activité sur 6 semaines. Les parents ont très justement demandé que les enfants puissent tester une activité, c'est-à-dire qu'il puisse y avoir une séance de test pour que les enfants voient si cela leur plaît, de manière à ce qu'ils puissent faire leur choix et donc qu'ils soient acteurs. Pour certains cycles qui nécessitent plus de temps, cela se fera plutôt sur des périodes de 10 à 12 semaines.

Le comité de pilotage qui a été créé, va continuer à exister. Il évoluera probablement, avec les évolutions des enseignants et des directeurs de la commune, et des parents qui seront désignés par les fédérations ou associations de parents d'élèves. Nous allons aussi créer un comité de suivi technique.

Ce Projet éducatif de territoire va être présenté aux financeurs pour obtenir un certain nombre de financements. Sur les aspects budgétaires, nous pourrons faire un point plus précis dès lors que nous aurons une enveloppe des inscriptions. En effet, on ne sait pas aujourd'hui ce qui va se passer, notamment pour les mercredis.

Un autre point important concerne l'évaluation des activités : elle sera faite en impliquant fortement les enfants. On se rend en effet compte que beaucoup de choses sont faites par des adultes et que de

temps en temps, il n'est pas inutile de demander aux enfants leur avis. Ils ont souvent des avis assez pertinents et intéressants même si, après, c'est évidemment l'adulte qui va décider.

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous résumer le travail qui a été fait, la méthode et l'état d'esprit.

Le dernier point, c'est ce qui s'est passé la semaine dernière. Le Ministre BLANQUER a annoncé un certain nombre de mesures, justement sur ces dispositifs. Quand on regarde les propositions qui sont faites par le Ministre, en tout cas les déclarations qu'il a faites mardi ou mercredi dernier, et le contenu de notre Projet éducatif de territoire, on a l'impression qu'on a copié les uns sur les autres. C'est comme cela. Peut-être que quand on travaille, on arrive au même résultat. Ce n'est pas la première fois. En tout cas, c'est intéressant et cela veut dire que nous allons évidemment postuler à un certain nombre de dispositifs, dès qu'ils seront finalisés. Par exemple, dans ces dispositifs, il y a une augmentation assez sensible des aides. Je ne sais pas exactement pourquoi les chiffres ne sont pas les mêmes selon les sites sur lesquels on va. Les aides sont soit de 0,52, soit de 0,54 € par heure et par enfant. Des annonces ministérielles semblent indiquer que ces aides seraient doublées. Nous verrons. Nous prendrons le temps de regarder les modalités d'application de ces annonces. Derrière cela, nous verrons comment nous inscrire là-dedans. »

M. le Maire : « Merci, Dominique. Je voudrais simplement ajouter deux mots en disant d'abord que j'ai été très sensible à la méthode de co-élaboration. Nous avons vraiment eu une participation de tous les acteurs. Tu parlais tout à l'heure des temps calmes : c'était aussi une forte demande des directeurs, qui ont beaucoup insisté sur ce point en disant que c'était important sur le plan éducatif. Je suis assez content aussi que cette co-élaboration se soit aussi traduite jusqu'à la relecture des documents que nous allons éditer pour expliquer le PEDT. Ils ont été relus par les associations de parents d'élèves.

Je trouve ce projet assez intéressant pour deux raisons, que tu as déjà soulignées mais sur lesquelles je voudrais vraiment insister :

- Premièrement, il faut moduler les moyens qu'on met à disposition dans certains endroits où se concentre parfois la fragilité sociale. Je pense que l'un des devoirs de la République, c'est l'égalité des chances. Ce n'est pas seulement des mots, mais aussi mettre des moyens qui permettent parfois de compenser les inégalités de départ. Je pense donc que c'est une très bonne approche, notamment par rapport à toutes les données que nous avons et qui permettent éventuellement d'affiner un peu le pilotage ;
- Le deuxième élément qui me tenait beaucoup à cœur, c'est que je regrettais, dans la formule précédente, le fait que les associations soient un peu mises à l'écart, presque par nature dans la mesure où il y avait une prestation pédagogique, qui était sans doute de très bonne qualité, mais pas une implication des acteurs associatifs. Or, je trouve que le tissu associatif a une vraie vertu d'éducation, notamment d'éducation citoyenne. Accessoirement aussi, d'après mon expérience personnelle, qui me semble assez universelle, je pense que la vie se construit aussi par des rencontres. Les rencontres avec des gens qui sont passionnés et qui vivent une activité, qu'elle soit sportive ou culturelle, entraînent des jeunes dans leur sillage. C'est aussi une façon de se construire tout à fait intéressante, qui permet en plus de nourrir le tissu associatif, son renouveau, et de créer un maillage local qui, à mon avis, est très sécurisant pour les enfants.

Tout cela a une vraie cohérence, que je trouve très appréciable. Voilà ce que je voulais rajouter. Maintenant, je vais laisser la parole à Mme ZINGER puis à Mme SOMMIER et à Mme BOURDET. »

Mme ZINGER : « Merci, M. le Maire. Tout d'abord, je voudrais redire une remarque que j'avais déjà faite. Je déplore à nouveau la brièveté de la concertation sur l'organisation de la semaine, brièveté qui n'a pas permis d'informer complètement sur les aspects positifs et négatifs de chaque solution, ni qu'il y ait un échange sur ces différents aspects. Je ne suis pas convaincue que l'intérêt de l'enfant ait été le principal critère de choix dans la semaine de 4 jours. Cependant, maintenant c'est un fait sur lequel on ne peut pas revenir. Certaines communes ont décidé de la semaine de 4,5 jours et personnellement, je pense que c'est plus conforme à l'intérêt de l'enfant.

Ceci dit, sur le Projet éducatif lui-même, je dirais, sans être du tout péjorative, que c'est un catalogue de bonnes intentions avec lesquelles, souvent, je suis entièrement d'accord. Concrètement, les parents se posent des questions, déjà sur le financement. Lors de la concertation, il a été dit qu'il n'y avait pas de contrainte budgétaire, mais il y en aura un jour. Les parents se demandent donc comment seront décidés les financements. Ils se posent aussi des questions sur les animateurs. J'avais posé la question en commission et on m'a dit que 25 animateurs étaient disponibles pour les remplacements. Le problème, c'est que ce sont des animateurs qui ne sont pas sur place. En cas d'absence de courte durée non programmée, il m'a été rapporté que des activités avaient dû être annulées faute

d'animateur. Je parle des moyens actuels, mais on ne sait pas s'il y en aura plus. Ce n'est pas commencé, mais les études du soir et la pause méridienne existent déjà. Ce n'est pas non plus une révolution, le Projet éducatif territorial. On part de quelque chose qui existe. Ce sont peut-être des choses qui paraissent triviales, mais c'est important. Le nombre d'animateurs et le nombre de remplaçants, la manière dont se feront les remplacements, c'est tout de même important, à mon avis. Il en va de même pour les sorties, les activités extérieures : on m'a rapporté des difficultés concernant les cars.

D'autre part, dans ce Projet éducatif, on parle des classes de découverte. Je rappelle tout de même que le budget des classes de découverte est passé de 150 000 € à 50 000 €. J'ai toujours défendu les classes de découverte et je pense que c'est fondamental, mais je ne suis pas sûre que ce Projet éducatif, tout en les valorisant, propose des moyens budgétaires supplémentaires pour qu'elles se développent. On est dans l'expectative.

Ce sont donc des interrogations. D'accord, il y a des bonnes intentions, mais comment seront-elles concrétisées et financées ? »

M. le Maire : « Merci. Ensuite, c'est Mme SOMMIER. »

Mme SOMMIER : « La validation des nouveaux rythmes scolaires a été largement débattue lors du Conseil municipal du 20 décembre 2017. Nous nous étions abstenus notamment parce que, comme l'a rappelé Françoise, le choix de la semaine de 4 jours résulte d'un temps de concertation insuffisant, entre avril et mai, dont 15 jours de vacances scolaires, et d'un manque d'information des familles, d'où un vote par seulement 38 % des parents.

La démarche volontariste de la Ville en faveur d'une politique éducative forte en direction de l'enfance, de la petite enfance, de l'éducation, n'est pas nouvelle. Vous l'avez souligné dans le rapport. Je l'ai apprécié. Elle est concrétisée, entre autres, par le Contrat éducatif local, le Contrat Enfance-Jeunesse signé avec la CAF en 2006, puis les PEDT. Les documents annexés à cette délibération présentent le bilan du PEDT 2014-2018 et le projet 2018-2021. Dans la forme, ils sont assez bien faits mais sur le fond, le bilan appelle de ma part quelques demandes de précisions, voire de corrections :

- Par exemple, il est mentionné que les enfants de CE2, CM1, CM2, sont en études dirigées de 16 h 30 à 18 h 00, études menées par les enseignants recrutés par la Ville. Ne serait-ce pas plutôt : menées par les enseignants recrutés par l'Éducation nationale et rémunérés sur ce temps par la Ville ?
- En ce qui concerne le sport, il y aurait eu un créneau de 1 heure avec un éducateur sportif par classe. Il me semble qu'à l'école du Parc, cette année, le poste est resté vacant. Déjà, pour les NAP, des absences ont pu être observées aux Pervenches, au moins un ou deux animateurs chaque semaine ;
- Il est en outre précisé :
 - o Qu'il n'y a pas eu de piscine pour les CM1 ; pourquoi ?
 - o Que les activités de découverte et les classes de découverte sont financées par la Ville ; à quelle hauteur ?
- Très importante est l'intervention du CMS pour sensibiliser les enfants de grande section de maternelle à une bonne hygiène alimentaire et à l'importance d'un bon brossage de dents, mais il semblerait que cela ne se fasse plus.

En ce qui concerne le projet 2018-2021, les objectifs sont formalisés, mais ils ne sont pas déclinés opérationnellement. Cela donne l'impression que les groupes de travail ont une grande liberté dans les choix à faire, sans avoir à se préoccuper de leur financement. D'ailleurs, si j'ai bien entendu, cela a été confirmé par Dominique dans la présentation. En outre, il nous faut attendre la page 22 du projet pour avoir des données précises sur le public visé.

Il est mentionné par ailleurs que :

- aujourd'hui, le taux d'encadrement ne pose pas de problème lorsque tous les agents sont présents. Or, il y a beaucoup d'absences de courte durée, et un seul animateur en surnuméraire basé à l'école du Parc ;
- la clôture des appels à projets était fixée au 15 mai ; qu'en est-il ?
- la signature de la charte avec le réseau « Loisir Handicap » et SAIS 92, était prévue pour le mois de juin 2018 ; qu'en est-il ?
- un appel à projets aux associations sera mis en place pour des activités calmes ; quand ?
- la Ville souhaite proposer des intervenants de qualité, qualifiés et répondant au cahier des charges élaboré par l'ensemble des partenaires éducatifs, mais celui-ci n'est pas joint au dossier ;

- il est prévu de mettre à disposition des cars de la Ville pour transporter des enfants entre les différents lieux de la ville lors des sorties pédagogiques. Il s'agit là d'un vrai sujet récurrent dans les conseils d'école, qu'il convient de résoudre.

Enfin, concernant les moyens financiers mobilisés, énoncés à la page 39 du document, c'est-à-dire la mise à disposition d'ATSEM et le financement du transport, souhaitons que cela ne reste pas un vœu pieux et que Fontenay-aux-Roses pourra bénéficier des aides annoncées lors du discours du Ministre, qui a été rappelé tout à l'heure.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Mme SOMMIER. M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Tout d'abord, le travail est de qualité. Il prolonge – Françoise et Annie sont intervenues dans ce sens – des actions qui ont déjà été fortement développées du temps où la Municipalité précédente était en décision, grâce aussi au travail qui a été mené par Mme BOURDET en tant que Maire Adjointe. Le travail est de qualité, y compris dans le document et dans la méthodologie. Je retiens quand même, page 17, parce que c'est une histoire qui traîne un peu dans nos débats du Conseil municipal, l'évolution de la population de Fontenay-aux-Roses, qui montre bien sa stabilité sur une longue période, contrairement aux dires sur d'autres sujets sur lesquels nous sommes déjà intervenus.

Sur la question du Projet éducatif territorial, j'ai une vision qui complète un peu ce que Françoise et Annie ont pu dire. Vous avez fait le choix, après une méthode de concertation que vous avez considérée comme étant satisfaisante, de supprimer une matinée d'apprentissage pour les enfants. C'est ce que nous avions quand nous étions en classe, c'est-à-dire 5 matinées par semaine. Vous êtes revenus à ce que Nicolas SARKOZY, Président de la République, souhaitait, c'est-à-dire 4 jours et donc, 4 matinées. La mise en place des NAP, à l'époque, en 2014, quand Mme BOURDET est arrivée au poste de Maire Adjointe, s'est faite dans des conditions difficiles. Vous dites que rien n'était préparé ; ce n'est pas cela, la question, mais que les moyens budgétés pour l'éducation depuis 2014, ne sont pas allés vers le haut mais plutôt vers le bas. J'avais d'ailleurs salué l'action de Mme BOURDET, qui avait agi avec des moyens en diminution, notamment pour le personnel et pour l'organisation des NAP, pour lesquelles il y a eu essentiellement des transferts des animateurs de la pause méridienne. J'avais dénoncé le fait qu'au fond, ce n'était pas des plus pour l'enfant. C'était, parfois grâce à la qualité des projets menés, une amélioration parce que, c'est vrai, Mme BOURDET a mené un certain nombre d'avancements positifs avec des moyens en baisse.

Maintenant, que se passe-t-il ? Il y a une matinée d'apprentissage en moins. Il y a la suppression des NAP, qui est corollaire de la suppression de la 5^{ème} matinée. Il y a aussi, bien évidemment, des redistributions de fonctions. Les ATSEM vont avoir, de fait, des modifications de leurs missions ; j'aimerais savoir un peu ce qu'il en est. Il va y avoir le mercredi matin, qui va remplacer le mercredi matin travaillé dans l'Éducation nationale. Je rappelle que le matin est la période la plus importante pour l'enfant, pour avoir des apprentissages. Quels sont les moyens, quels sont les recrutements nécessaires que vous allez mettre en œuvre, en termes d'animateurs et d'éducateurs, pour pouvoir compenser le fait que l'Éducation nationale n'intervienne plus sur cette matinée ? Enfin, les NAP, en soi, avaient consommé certains crédits, même si je pense que c'était du transfert d'autres crédits. Vous supprimez les NAP ; que vont devenir les moyens, que vous avez déjà amputés mais qui étaient quand même présents en partie dans les derniers budgets ? Je crois que c'était de l'ordre de 100 000 €. Seront-ils réinjectés dans votre dispositif, et comment ?

C'est vrai que la méthodologie que vous utilisez est quand même très intéressante, à la fois parce que ce sont des actions qui étaient déjà menées, ou des grandes portes ouvertes, parce que c'était de la concertation qui était utile mais qui aboutit toujours aux mêmes objectifs. Si vous déconnectez la concertation avec les parents et les associations de l'objectif et du choix budgétaire, comme cela a été dit, afin que cette concertation permette à chacun de s'exprimer, c'est très bien. Cependant, la vraie question que nous nous posons, en tant qu'élus, ce ne sont pas simplement les grands principes. Bien sûr, ces grands principes sont importants, mais qu'est-ce qu'on y met budgétairement ? Nous avons fait de la ville de Fontenay-aux-Roses, une ville pour les enfants, avec des engagements budgétaires importants. Certains ont été poursuivis et d'autres ont été supprimés. La vraie question qui se pose à travers ce PEDT, ce ne sont pas simplement les intentions mais les suites budgétaires que vous comptez donner. Allez-vous au moins revenir sur les économies que vous avez faites sur le dos des enfants depuis 2014 ? Telle est ma question. »

M. le Maire : « La parole est à Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. J'ai bien entendu la série de questions qui a été posée par les uns et les autres. Je pense effectivement que cela méritait un débat beaucoup plus long pour pouvoir discuter pas à pas de ces questions. J'ai beaucoup entendu parler du tissu associatif malmené ; or, le tissu associatif s'était parfaitement adapté aux NAP. Pas tout le monde, c'est vrai ; certains plus facilement que d'autres, mais beaucoup avaient participé. C'était d'ailleurs une grande richesse. Il n'avait pas assez participé à mon goût, compte tenu de tout ce qu'il y avait à organiser, mais cela avait mobilisé beaucoup de synergies dans la ville, même si on pouvait encore les améliorer, j'en suis consciente. Par contre, ne disons pas que le tissu associatif a été malmené, parce que beaucoup ont déjà, malgré tout, participé.

En dehors de toutes les questions que l'on entend et qui, malheureusement, font que quelquefois, c'est politique contre politique, Gouvernement de droite, Gouvernement de gauche, on fait 5 matinées, on fait 4 jours... Les parents s'y perdent un peu. Comme je l'avais dit quand je défendais la position qui ressortait des enquêtes, quand on fait voter les enseignants sur le nombre de fois où ils veulent venir à l'école, le résultat est malheureusement faussé.

Ceci dit, je pense très sincèrement que la réussite éducative dépend, avant tout, de la qualité des temps éducatifs. La question des rythmes de l'enfant ne se limite pas, tant s'en faut, à un débat entre les tenants de la semaine de 4 jours et les autres même si, je suis parfaitement d'accord, les neurobiologistes sont partisans des 5 matinées. Cela veut dire que si nous avons la responsabilité du mercredi matin par la Ville, c'est un des 5 moments privilégiés de l'enfant. La France est le seul pays d'Europe qui réduise la semaine de classe à 4 jours. Tous les autres pays d'Europe ont 5 matinées d'enseignements fondamentaux par semaine. La France est-elle rétrograde ou pionnière ? En tout cas, elle est très inégalitaire, selon que les familles suppléent ou pas, par des moyens privés, aux baisses des ambitions et des moyens de la sphère publique. Je parle de façon tout à fait générale. Même le Ministre actuel de l'Éducation le craint, puisqu'il souhaite désormais, je cite : "des mercredis intelligents avec une péri-éducative riche et de qualité".

Je ne vais pas reprendre la succession de questions et de points qui mériteraient d'être discutés. Ce n'est pas une discussion que nous pouvons faire, même en y passant une heure, en Conseil municipal. C'est beaucoup plus complexe et, surtout, beaucoup plus important pour les enfants, que les débats que nous pouvons avoir ici. Je vais simplement utiliser un élément qui apparaît, l'un des rares éléments numériques qui apparaissent. Certes, il y a des éléments de statistiques, mais je parle des éléments numériques pour le futur. Je prends la page 36, où on nous signale que "les ateliers en accueil de loisirs du mercredi seraient au nombre de 18 par semaine". Le PEDT rédigé en 2014, comportait 23 pages consacrées à des ateliers gratuits, décrits, précisés, avec des animateurs ou des intervenants extérieurs, le tout créé dans le cadre des NAP. Le Ministre demande de créer des "mercredis intelligents", comme je l'ai dit, ce qui peut effectivement se faire en utilisant les 100 000 € que la Ville dépensait pour les NAP et les aides que l'État va ajouter dans le cadre du "Plan mercredi". Ces aides dépendent du nombre d'enfants. Le mercredi, vraisemblablement, on aura moins d'enfants que dans les NAP. Sachant que dans ces dernières, il y avait 1 700 enfants et que le mercredi, selon que les mamans reprendront ou garderont le travail qu'elles avaient le mercredi matin, ou reprendront un temps partiel pour libérer leur mercredi tout entier, cela devrait osciller entre 500 et 1 000 enfants. C'est quelque chose qui, quels que soient les efforts de négociation, n'est pas encore fixé.

Dans le PEDT que vous proposez, cela a été souligné : il y a des déclarations d'intention, mais on ne voit guère de propositions concrètes ni de définition budgétaire stricte. Si on a moins d'enfants, forcément, même en faisant la même chose que ce que l'on faisait sur les NAP, cela coûtera moins cher. Après, qu'on en profite justement pour améliorer les pauses méridiennes et les études, cela me paraît très bien. Cependant, si je fais un compte, je vois qu'il y a 18 ateliers pour 248 enfants alors que dans les NAP, il y avait 120 ateliers. Les 18 ateliers dureront-ils 1 heure ou 3 heures ? Les 120 ateliers duraient 1 heure 30 et se répétaient ; c'était donc, en fait, 240 ateliers de 1 heure 30, ceci pour 1 700 enfants – je suppose qu'il y a une faute de frappe dans la présentation, qui parle de 700 enfants. Comme je le disais, on peut attendre entre 500 et 1 000 enfants.

Je ne vais pas détailler pas à pas. Il y a énormément de questions qui ont déjà été posées. Je ne vais pas rajouter des questions aux questions. Je voudrais simplement dire que passer de 120 ateliers à 18, c'est non seulement une baisse significative de la masse salariale, mais cela creusera aussi les inégalités et, à mon avis, c'est une occasion manquée de redéployer tout le savoir-faire acquis par les personnels de la Ville d'une part, et par les personnels extérieurs d'autre part, au bénéfice des enfants.

Vous le comprenez : j'ai une vision de la réussite éducative profondément différente de ce que vous avez dit. Même si, qualitativement, cela se ressemble, je crains que dans les faits, cela ne se ressemble pas. Nous, associatifs et citoyens, nous voterons donc contre ce PEDT. »

M. le Maire : « Merci. Avant de passer la parole à M. LAFON sur le fond, je voudrais faire quelques remarques d'opportunité, comme on dit. Tout d'abord, vous vous êtes lancés dans des comptes d'apothicaire sur les coûts. Pour notre part, nous les mesurerons et nous y ferons face. Encore une fois, la contrainte budgétaire n'est pas ce qui doit guider l'action municipale, sur ce plan.

M. BUCHET, vous parliez de la "ville des enfants" ; rassurez-vous, notre classement a progressé. Nous sommes aujourd'hui 11^{ème} sur les 400 villes d'Île-de-France, des villes où il fait bon être parents. Rassurez-vous : cet héritage, nous l'avons plutôt bonifié, depuis que nous sommes arrivés en 2014.

Avant de passer la parole à Dominique, je voudrais dire que je trouve un peu incroyable cette habitude de l'opposition aujourd'hui, de contester toutes les concertations ou toutes les consultations que nous faisons, et d'en contester la légitimité à chaque fois qu'elles ne répondent pas à vos attentes. Une consultation est une consultation. J'ai trop de respect pour les gens qui votent, pour, à chaque fois, mépriser de la sorte l'expression d'un avis et considérer que parce que les gens ne pensent pas comme vous, ils sont nécessairement mal informés. C'est le début de l'antidémocratie, ce que vous faites. Je suis désolé : nous organisons des consultations. Je pense que quand 74 % des parents s'expriment en faveur d'une solution, ils ne sont pas tous complètement stupides. Ils n'ont pas tous en tête le contraire de l'intérêt de leurs enfants et ils n'ont pas tous voté sans se renseigner. Globalement, cette concertation a donc une valeur. Je crois que c'est un débat fatigant, qui existe pratiquement sur toutes les consultations de la Mairie. Nous en organisons beaucoup. Nous avons consulté énormément de gens, aussi bien sur l'aménagement urbain, d'ailleurs, que sur les NAP... »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Vous pouvez les contester, M. BUCHET, mais ce n'est pas le moment.

Je remarque aussi que je suis très heureux parce que, depuis 25 ans que vous êtes en opposition avec le groupe associatif, il y a une convergence remarquable depuis que ce groupe a décidé de quitter la majorité. Vous êtes quasiment d'accord sur tout. Je pense qu'il faudra quand même que vous expliquiez aux Fontenaisiens, le temps venu, comment on peut être en désaccord sur tout pendant 4 ans et tout à coup, par le miracle de la magie de l'opposition, devenir en accord sur tous les points et en désaccord avec la majorité sur tous les points. C'est quand même quelque chose d'extraordinaire. Bien sûr, je ne doute pas que seul l'intérêt de la ville de Fontenay vous guide. Bien évidemment, seul l'intérêt de la ville de Fontenay vous guide, pas du tout les petits calculs politiques de la préparation des prochaines élections ! Mais passons ; je pense qu'on va répondre sur le fond. M. LAFON. »

M. LAFON : « Je vais répondre en reprenant l'ordre chronologique.

Mme ZINGER, sur les déclarations d'intention, on peut avoir cette discussion sur absolument tous les sujets. Au moins, je suis heureux qu'on puisse dire qu'on est à peu près d'accord sur l'intention. C'est déjà un premier pas.

Je fais une réponse un peu plus globale sur les financements. En ce qui concerne le coût des NAP, c'est un grand mystère. C'est une sorte de nébuleuse. C'est assez compliqué. En fait, dans les NAP, il y a effectivement un certain nombre de prestataires qui sont intervenus. Ce sont beaucoup des autoentrepreneurs, d'ailleurs. Nous avons organisé une réunion avec eux, vendredi ; malheureusement, assez peu étaient présents. Le budget qui était consacré à ces autoentrepreneurs, était compris entre 50 000 et 60 000 € selon les années, pour vous donner des ordres de grandeur. Il y avait un certain nombre de coûts supplémentaires, des animateurs, etc. En fait, une des questions du coût des NAP est beaucoup liée au coût des repas du mercredi midi. »

Intervention hors micro.

M. LAFON : « Bien sûr, c'est possible. Cependant, je ne suis pas "Madame Soleil" : tant qu'on n'a pas d'inscriptions... Effectivement, si on repart des chiffres d'avant les NAP, on aura probablement une économie de 50 000 ou 60 000 €, par rapport au surcoût de la cantine. Cependant, ce n'est qu'un ordre de grandeur. Je ne veux pas donner de chiffres précis.

Ce que je voudrais expliquer, c'est que, quand on débraye la contrainte financière, ce n'est pas pour ne pas en tenir compte. Ce n'est pas pour brider les gens. C'est simplement pour dire aux gens que s'ils ont des propositions à faire, ils doivent les faire et que nous verrons leur faisabilité. Sinon, que se passe-t-il ? Comme dans tout système où on réfléchit sous forte contrainte, que ce soit une contrainte de sécurité ou une contrainte financière, finalement, il y a une forme d'autocensure de tout le monde.

Or, nous ne voulions pas cela dans cette concertation. On peut dire que la concertation est mal faite mais, en tout cas, elle a eu lieu et elle s'est déroulée dans un esprit qui était quand même extrêmement intéressant.

Concernant les activités annulées, c'est très simple : soit l'activité est faisable par des gens qui ont la polyvalence pour la faire, soit l'animateur qui fait l'activité spécifique n'est pas là. Il peut être malade. Nous avons eu le problème de l'épisode neigeux, où certains animateurs n'ont pas pu venir. Par exemple, si la personne qui va faire le mini-bridge n'est pas présente, ce n'est pas quelqu'un d'autre qui va faire ce cours à sa place, mais les gens qui ont été envoyés par la Fédération française de bridge. Je voudrais qu'on arrête le mythe disant que toutes les activités sont annulées et qu'il ne se passe rien.

Mme ZINGER, je suis désolé, cela ne s'adresse pas à vous : c'est plus général. En fait, je me rends compte que petit à petit, je m'emballe et que je fais une réponse générale. Il ne faut pas. Ce n'est pas bien.

Concernant les taux d'encadrement, pendant que la question était posée, j'ai regardé ce qu'il en était. J'ai pris une école au hasard : c'est tombé sur les Pervenches élémentaire. J'ai regardé les taux d'encadrement obligatoire et les taux d'encadrement moyen réel que nous avons réalisé pendant l'année. Ce sont les résultats qui m'ont été donnés. Ce n'est pas tout à fait l'année complète, mais vous m'accorderez que nous sommes dans les bons ordres de grandeur. Sur la pause méridienne, nous devrions avoir un encadrant pour 30 en élémentaire ; en fait, nous avons eu un encadrant pour 24. Nous avons donc été parfaitement dans les clous. Pour les NAP, c'est pareil : nous avons été en dessous des seuils. Nous allons reparler de l'encadrement après, parce que les choses vont probablement évoluer.

Je reviens aux absences : effectivement, il y a parfois des absences. Nous essayons de les pallier. Cette année, nous avons "stagiairisé" 17 personnes dont les contrats étaient renouvelés régulièrement. Dans ces 17 personnes, il y a un certain nombre d'animateurs, qui sont des animateurs clés pour la Ville. Nous les avons donc "stagiairisés", c'est-à-dire que nous les avons intégrés dans la Fonction publique territoriale, à condition que leur stage se passe bien. C'est normal, mais ce sont des gens qui avaient des contrats depuis 7 ou 8 ans. Nous avons soldé des contrats qu'étaient renouvelés depuis 8 ans ; ça, ce n'est pas très bien. Je crois qu'il faut régler ces situations. Nous avons donc des animateurs remplaçants disponibles. Une grande partie d'entre eux habite dans la commune, parce que ce travail d'animation est un travail peu particulier, avec une segmentation du travail dans la journée. Nous faisons donc du mieux possible.

Il a été fait mention d'un certain nombre de moyens. Je vais parler des cars. On a dit que des enfants n'étaient pas allés à la piscine ; c'est faux. Il y a effectivement des enfants qui ne sont pas allés à la piscine pendant de courtes périodes, parce qu'il y a eu des problèmes de cars. C'est vrai, et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons demandé aux Services d'étudier cela, mais tous ceux qui ont été en responsabilité, savent que le problème de la location des cars, est quand même l'un des plus grands casse-têtes qu'on puisse avoir dans la vie ! Vous pouvez acheter un casse-tête chinois : ce n'est rien à côté de la location des cars. Nous avons cependant demandé aux Services de nous proposer un certain nombre de scénarios pour voir comment faire pour avoir les cars quand il faut, et le bon nombre de cars quand il faut. D'ailleurs, dernièrement, l'école des Pervenches devait faire un déplacement. Il n'y avait qu'un car ; nous n'avons pas hésité à louer un car pour qu'il puisse faire ce déplacement avec les trois classes qui devaient partir.

Pardon ? »

Mme SOMMIER : « page 10 du PEDT il est bien mentionné « ... 1 semestre piscine sauf pour les CM1 qui n'ont pas de créneau piscine.... »

M. LAFON : « Il y a eu des périodes où il y a eu des problèmes, mais bon...

Concernant les appels à projets, nous en avons lancés. Je vais prendre l'exemple du sport et des activités sportives. Nous avons lancé cet appel à projets, ces consultations. Nous avons expliqué ce que nous voulions. Nous avons fait un cahier des charges simples, pas une "usine à gaz", et nous avons attendu d'avoir les réponses. Nous avons eu 8 ou 9 réponses, je ne sais plus exactement, venant d'associations : "L'Association sportive fontenaisienne" d'une part, mais aussi d'autres associations. Nous avons instruit les choses. Nous avons regardé si les intervenants disposaient des bons diplômes. Ce sont donc des activités qui vont être retenues.

La charte SAIS a été signée le 25 mai, en présence de la Ministre.

Concernant la suppression d'une matinée d'apprentissage, chacun peut avoir son point de vue. J'ai le mien : personnellement, je considère que 5 vraies demi-journées d'apprentissage, c'est probablement mieux. Il y a eu un débat et une discussion très intéressante. J'entends bien que d'anciens enseignants se permettent de faire des remarques sur les enseignants actuels, mais les enseignants actuels sont quand même extrêmement partagés sur ce sujet. De nombreuses professeures des écoles, avec qui j'ai discuté, m'ont bien expliqué qu'elles avaient des points de vue très différents. Notre ami Gilles MERGY parlerait de "points de vue orthogonaux", dans son vocabulaire. C'est quand même très intéressant de voir que, y compris chez des gens éveillés et éduqués, il y a des prises de position extrêmement différentes. C'est la même chose pour les parents. Certains parents m'ont avoué, quand j'ai discuté avec eux, avoir voté pour les 4 jours alors que les connaissant, j'étais absolument persuadé qu'ils avaient voté pour les 5 demi-journées. C'est un débat qui pose un certain nombre de questions. Je sais aussi, pour en avoir discuté plusieurs fois, que la quasi-totalité des pays européens fonctionne avec 5 demi-journées consacrées aux apprentissages fondamentaux, mais c'est comme ça...

Concernant la qualité des intervenants, c'est évidemment quelque chose de très important. J'y reviens parce que le Ministre a notamment dit qu'il allait proposer que les intervenants comptent dans l'encadrement. Actuellement, on peut avoir une activité pour un groupe avec quatre encadrants plus un intervenant. Le Ministre semble proposer que l'intervenant soit comptabilisé dans les encadrants, mais tout cela, ce sont des projets en cours, puisque les annonces ont été faites la semaine dernière.

Ensuite, sur le dernier point, qui est quand même le point financier, ce qui est clair, c'est que les moyens seront mis pour que des activités de qualité soient faites. Les moyens seront mis également, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour que nous renforçons l'encadrement là où c'est une véritable nécessité. Les moyens seront donc mis. On parle de 10 000, 20 000 ou 100 000 €, mais on est sûr des sujets fondamentaux, sur lesquels nous ne voulons pas faire des économies de bouts de chandelles.

Que pouvons-nous vous proposer ? Vous pouvez dire que vous allez voter contre ; peu importe. Chacun est libre de faire ce qu'il veut. Ce que nous avons envie de vous proposer, c'est la mise en place de ce Projet éducatif de territoire. Nous allons le négocier et le discuter avec nos partenaires, la Caisse d'allocations familiales en particulier. Nous allons probablement avoir aussi à le discuter dans le cadre des nouveaux dispositifs proposés par le Ministre. Je suppose qu'à un moment donné, nous allons avoir des précisions sur ce qui se passe. Nous allons lancer ce dispositif et en décembre, il y aura une évaluation. Nous voulons faire deux évaluations dans l'année. En décembre, nous pourrions donc faire une première évaluation de ce qui se passera, et je vous garantis qu'en toute transparence et en toute honnêteté, nous vous donnerons tous les éléments nécessaires à la poursuite de ce débat, sachant que ce dispositif n'est pas gravé dans le marbre et qu'il pourra évoluer. Typiquement, si certaines activités ne marchent pas ou présentent des difficultés, il faudra en discuter.

Le dernier point, c'est le point de la quantité de l'offre. Je veux bien qu'on dise que la qualité de l'offre est liée à la diversité, à la quantité de l'offre, avec 120 projets, fiches pédagogiques, etc. Je veux bien, mais je n'en suis pas tout à fait convaincu. Nous allons donc voir ce qui se passera. D'ailleurs, il est possible qu'en cours de route, de nouvelles activités émergent.

Nous verrons ce qui se passe : c'est tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui. Nous avons construit quelque chose avec une méthode. Vous pouvez dire que ce sont des déclarations d'intention. À partir de la semaine prochaine, cela va se mettre en œuvre, avec les premiers retours des parents sur ce qu'ils souhaitent faire. Ensuite, nous ferons des évaluations régulières et nous avancerons comme cela. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Je vous propose de passer au vote... M. FAYE, que voulez-vous nous dire de plus ? »

M. FAYE : « M. le Maire, la principale caractéristique de ce PEDT, c'est que l'on passe de 1 700 élèves qui participaient à 3 heures d'atelier gratuites par semaine, à uniquement le mercredi, 248 élèves pour 18 ateliers, dont on ne connaît pas la durée. Cela veut dire que ce passage du PEDT 2014-2018 au PEDT 2018-2021, va laisser plus de 1 400 élèves sans atelier, sans activité le mercredi matin, sauf les 248 et, bien sûr, ceux dont la famille pourra compenser. Que fait ce PEDT ? Il aggrave très fortement les inégalités entre enfants.

Autre chose aussi : même si on cherche, après, à faire un bel encadrement ou tout ce qu'on veut, il faut bien savoir que la chute est telle, de 1 700 à 248, on va faire des économies. Ceci ajouté à la fermeture de la crèche "**Fleurie**" en septembre 2017, permet à la Ville de tenir son objectif de réduction de la masse salariale. Il n'y a pas de miracle : c'est ici qu'on va le faire. Ainsi, en limitant ses dépenses de fonctionnement, la Ville fait des économies sur le dos des enfants et de leurs parents, plusieurs centaines de milliers d'euros d'économies qui permettent au Maire de se lancer dans des projets dispendieux d'aménagement souvent contestés, sans avoir à demander une participation accrue aux promoteurs. En effet, même quand j'étais dans votre majorité, le Maire et sa majorité réduite refusaient d'instaurer une taxe d'aménagement majorée au taux maximum, comme le font la plupart des villes voisines, afin de ne pas réduire les profits des promoteurs. À chacun ses choix. À la différence du Maire et des élus de sa majorité réduite, les élus associatifs et citoyens font passer l'intérêt des enfants et de leurs parents avant ceux des promoteurs. C'est pour cela, comme l'a rappelé Mme BOURDET, que nous voterons contre ce projet de PEDT 2018-2021. »

M. le Maire : « M. FAYE, je vois que vous faites les questions, les réponses, les calculs... Bref, tout ce qui vous arrange. Vous mélangez allègrement l'investissement, le fonctionnement. C'est une espèce de gros mélange. Vous y mettez les promoteurs ; je ne vois pas ce qu'ils viennent faire là... M. FAYE, je suis désolé mais c'est totalement inepte, ce que vous venez de dire. Je ne vois pas ce que je peux dire d'autre. Cela n'a aucun sens. Quant aux taxes d'équipement, nous en avons déjà parlé et nous vous avons déjà répondu. Les Villes ne font pas toutes cela, comme vous le dites, aux alentours. Les taxes d'équipement touchent essentiellement les Fontenaisiens, bien plus que les promoteurs, qui négocient en général. Nous pouvons vous le répéter une nouvelle fois puisque visiblement, ça boucle ; vous pouvez répéter tout cela à l'envi, cela n'en fera pas une vérité. Que voulez-vous que je vous dise ? Je ne vois pas ce que viennent faire les promoteurs là. Peut-être avez-vous une espèce d'appétence particulière pour les promoteurs, ou une espèce d'aversion particulière, peut-être une phobie, je ne sais pas... En tout cas, je ne vois pas ce qu'ils viennent faire dans le PEDT, franchement !

Je vous propose d'en délibérer... »

M. BUCHET : « Je voudrais simplement faire une explication de vote, sans rajouter au débat... »

Interventions hors micro.

M. BUCHET : « C'est une explication de vote pour l'opposition : nous allons nous abstenir, à la fois par respect pour le travail qui a été fait avec les associations et les parents d'élèves, et pour une partie des intentions qui sont dans ce document. Cependant, la question budgétaire et la question des économies sur le dos des enfants, c'est une question majeure qui reste posée et qui reste devant nous, par rapport à ce texte. »

M. le Maire : « Merci. Ce qui me paraît le plus important, c'est l'intérêt de l'enfant, pas le coût final. Même si ça coûte un peu moins cher mais que les parents et les enfants sont contents et que cela fonctionne, et que plus de moyens ont été mis là où il y en a besoin, nous serons contents. Après, vous réduirez cela à une espèce de "gloubi-boulga" budgétaire, même si cela n'a rien à voir... »

Je vous propose donc d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le PEDT est adopté. »

Le Conseil municipal, **à la majorité absolue :**

- Adopte le projet éducatif de territoire (PEDT) de la commune de Fontenay-aux-Roses pour la période 2018-2021.
- Dit que les objectifs du PEDT sont les suivants :

1. Garantir la continuité éducative pour la réussite éducative de Tous

- en assurant la continuité et en renforçant la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs dans un nouveau format de rythmes scolaires
- en consolidant et développant l'articulation des trois sphères de socialisation de l'enfant : familles, école et temps périscolaires et extrascolaires
- en renforçant la communication et le suivi avec les familles et en accentuant la lisibilité des actions conduites auprès des enfants
- en accueillant et en mettant en place des projets d'accueils pour les enfants porteurs de handicap, en participant aux instances éducatives (ESS), en signant la charte du réseau loisirs handicap (SAIS 92).

- en assurant un pilotage régulier au travers d'un comité de suivi qui sera réuni régulièrement sur la période du PEDT (2018-2021)

2. Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants tout en préservant le développement et le bien-être de l'enfant

- En rendant accessible à tous l'offre de loisirs locale en matière culturelle et sportive
- En s'appuyant sur un savoir-faire en matière d'éducation civique, artistique, culturelle et sportive
- En rendant l'enfant acteur et au centre du projet tout en favorisant son expression individuelle et collective
- En respectant le rythme de l'enfant et son épanouissement : apaisement, repos, estime de soi, possibilité de choix, possibilité de rêver

3. Favoriser une ouverture au monde et encourager le vivre ensemble, le respect et la solidarité

- En aidant les enfants à appréhender un monde de plus en plus complexe
 - En dotant l'enfant de capacités à appréhender les nouveaux outils (numériques par exemple) et notamment à en analyser les risques
 - En promouvant des valeurs citoyennes de la république : liberté, égalité, fraternité, laïcité et en renforçant la solidarité, le civisme et la lutte contre toutes les discriminations
 - En leur donnant les outils nécessaires pour qu'ils deviennent des citoyens de demain
 - En amenant l'enfant à se situer au sein de son environnement, son contexte, son futur et à en être acteur.
- Autorise Monsieur Le Maire à communiquer et signer le projet éducatif de territoire contenant les objectifs mentionnés dans la présente délibération avec les services de l'Etat (DSDEN, DDCS) concernés ainsi qu'à la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, et à solliciter les moyens financiers sur ce projet.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET) votent contre].

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI s'abstiennent].

➤ DSTM/AMÉNAGEMENT

9°- Approbation d'un avenant n° 1 au contrat triennal de développement Département des Hauts-de-Seine – Ville de Fontenay-aux-Roses – Année 2016 – 2018.

Monsieur le Maire : « Comme vous le savez, nous avons été amenés à renégocier le Contrat départemental qui, en fait, arrivait à son terme lorsque nous sommes arrivés aux affaires. Un certain nombre d'opérations a été inscrit à ce contrat, pour un montant de 4,7 M€. C'est un montant plus important que lors des contrats précédents, compte tenu de la récupération d'un certain nombre de crédits non utilisés du précédent contrat. Le Contrat départemental a une particularité : il y a un délai de consommation des crédits. Il faut que les travaux soient engagés avant le 31 décembre de cette année, pour être terminés au plus tard au 31 décembre 2022. Le Contrat départemental prévoit par ailleurs qu'il y a une fongibilité des sommes qui ont été allouées par le Département sur les différentes opérations qui sont inscrites dans le cadre dudit contrat. Il y a donc une certaine opportunité de notre part à envisager les différents niveaux de réalisation des projets qui ont été inscrits au contrat. Il y a, par exemple, la structure de l'école Jean Macé qui était prévue et inscrite pour un montant assez élevé ; les expertises ont montré que, finalement, les travaux de consolidation des fondations du bâtiment n'étaient pas nécessaires. Nous avons donc fait une économie – mais pas "sur le dos des enfants", rassurez-vous – de quasiment 900 000 € sur cette opération.

Dans une stratégie bien conduite d'utilisation maximale des subventions qui nous ont été allouées par le Département, nous avons choisi de reconcentrer un certain nombre de ces subventions, dont nous n'étions pas certains qu'elles soient utilisées dans les délais, sur l'opération du gymnase du Parc, qui commence à la fin de cette année. Cela veut dire que le financement de cette opération passera de 1,2 à 1,9 M€, en retirant un peu de subventions sur d'autres opérations. Je pense que cela nous

permettra d'arriver au terme du Contrat départemental en ayant utilisé la quasi-totalité des crédits qui nous avaient été alloués par le Département dans ce cadre. Pour être complet, il convient de compléter cette information en vous disant que nous sommes déjà en train de renégocier le contrat suivant et que, bien sûr, les opérations qui ont été décalées dans le temps, pourront de nouveau figurer au contrat suivant. C'est donc vraiment une opération de stratégie qui permet de tenir compte des contraintes inhérentes à la conclusion d'un Contrat départemental. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Y a-t-il des interrogations, des questions, des remarques ? M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Il y a deux points qui nous interpellent dans le projet d'avenant :

- Le premier, c'est celui qui concerne la démolition des tribunes du Panorama. L'article L.1111-9 du Code général des Collectivités territoriales fixe la participation minimale du maître d'ouvrage à 30 %. Or, dans le cas de la démolition des tribunes du Panorama, elle n'est que de 20,1 %. De plus, l'article L.811-11 du Code général des Collectivités territoriales fixe la participation minimale du maître d'ouvrage à 20 %, dans le cas d'investissements de rénovation urbaine, ce qui n'est pas le cas pour la démolition des tribunes du Panorama, qui ne sont pas des travaux d'investissement. En effet, un investissement doit avoir pour objet d'accroître le patrimoine de la collectivité, ce qui n'est pas le cas pour une démolition non suivie de construction en lieu et place. Je pense donc qu'il faudrait retirer ce point ;
- Le deuxième, c'est celui qui concerne la création d'un nouvel équipement sportif en extension du gymnase du Parc. Pour nous, l'ajout d'un *club-house* avec bar et terrasse, d'une salle de réunion et de bureaux, au gymnase du Parc, ne peut pas être assimilé à la création d'un nouvel équipement sportif en extension du gymnase du Parc. Par contre, on aurait pu, à la place, prévoir le remplacement du terrain de football en pelouse synthétique jouxtant le gymnase du Parc, en terrain multisports à pelouse hybride. Ceci peut être considéré comme la création d'un nouvel équipement sportif en extension du gymnase du Parc.

Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci, M. FAYE. Accessoirement, les textes que vous avez cités au début de votre intervention, sont postérieurs à la signature du contrat. Ils ne s'appliquent donc pas en l'espèce. Cette remarque est donc sans objet. Par ailleurs, nous considérons qu'il y a une certaine stratégie à développer en matière de recherche de subventions, notamment le fait de séparer une opération en plusieurs phases, ce qui nous permet de demander des subventions, particulièrement auprès de la Région où chaque opération est plafonnée pour un montant maximal de 2 M€ et 10 % pour chaque opération. Cela peut être une façon d'augmenter un peu la participation du Département ou de la Région à nos différentes opérations. Vous auriez peut-être fait autrement mais nous, nous faisons comme cela. Merci. »

M. BUCHET : « Il aurait peut-être été souhaitable de coupler cette délibération avec celle sur le gymnase du Parc, puisque ce sujet est abordé à travers ce contrat. Nous allons voter pour ce Contrat départemental, même si nous n'approuvons pas forcément tous les points. Je rappelle simplement que dans le Contrat départemental qui était en cours quand vous êtes arrivés, il y avait la création d'un sixième gymnase, avec l'engagement du Département et de la Ville de le faire. Je constate, ce soir, que cela s'est transformé, *in fine*, en des travaux concernant le gymnase du Parc. Nous y reviendrons tout à l'heure, à la fois sur ce qui a déjà été fait et sur ce qu'il est prévu de faire. Toutefois, cela ne remplace en rien le besoin des sportifs sur un sixième gymnase. Je crois, d'ailleurs, que Mme BENMERAD! en avait convenu lors de la discussion budgétaire. Contrairement à ce qui a été dit à l'époque, il ne s'agit pas de doubler le gymnase du Parc. Ce sont simplement les vestiaires qui seront peut-être d'un niveau supplémentaire, mais la pratique sportive elle-même ne va pas changer. Je répète que dans le Contrat départemental en cours lorsque vous êtes arrivés, il y avait l'inscription d'un sixième gymnase pour un budget, et l'engagement de la Ville et du Département pour le faire. Vous me direz que je ne l'ai pas fait pendant 20 ans, etc. Simplement, c'était prévu et contractualisé avec le Département. Je regrette qu'aujourd'hui, tout cela soit remplacé par des travaux, qui seront certes intéressants, au gymnase du Parc. Nous n'allons pas voter contre, mais cela ne correspond pas aux besoins de la majorité des sportifs de cette ville. »

M. le Maire : « Merci, M. BUCHET. Comme toujours, vous le savez : on a du mal à comprendre ce que veulent les Fontenaisiens. Nous leur avons donc demandé leur avis, ce qui est une façon assez facile de procéder. Cela fait 1,5 an que nous travaillons avec les différentes associations sportives fontenaisiennes, notamment l'ASF. Nous les avons consultées et nous allons d'ailleurs continuer à le faire dans le cadre des "Assises du Sport" pour être sûrs de ce que nous faisons, parce que nous utilisons de l'argent public. Je pense que cela mérite bien que nous nous dotions de tous les moyens.

Vous avez parfaitement souligné que pendant 20 ans, vous avez promis, à chaque élection, un sixième gymnase, que vous n'avez jamais construit. D'ailleurs, M. BUCHET... »

M. BUCHET : « Il était contractualisé. C'était un engagement sur le papier, avec les financements. »

M. le Maire : « M. BUCHET, plutôt que de me couper la parole, laissez-moi terminer. Un sixième gymnase, comme vous dites, cela ne se construit pas comme ça. Ce n'est pas comme si on commandait une pizza. Excusez-moi, mais pour la rénovation du gymnase du Parc, nous avons travaillé pendant 1,5 an rien que pour la consultation des associations sportives. Ensuite, nous avons sélectionné un architecte et un cabinet d'urbanisme pour construire un projet. Tout cela a pris 2,5 ans. Quand nous sommes arrivés en 2014, il n'y avait aucun projet pour un sixième gymnase. Or, il y avait une contrainte d'utilisation des crédits du Contrat départemental, jusqu'à la fin de l'année. Il était donc matériellement impossible de maintenir le projet du sixième gymnase. C'est bien ce qui a posé problème puisque tous les projets qui restaient dans le Contrat départemental, en l'occurrence, n'étaient pas réalisables dans le délai imparti, puisque nécessitant un minimum de *back-office*, un minimum d'études préalables. Nous aurions donc perdu 1,7 M€. Nous avons renégocié un contrat et nous avons obtenu du Département le maintien des 1,7 M€ qui n'étaient pas utilisables dans le délai imparti, pour permettre une rénovation plus importante et pour commencer la rénovation de l'espace public avec la place de l'Église. Vous pouvez m'expliquer que vous étiez en train de faire un sixième gymnase, mais un tel équipement, on ne le crée pas *ex abrupto*. Cela se prépare. Cela s'étudie. On fait les choses sérieusement.

Le projet de rénovation du gymnase du Parc nous a amenés à lancer cette opération. Il y aura, sans aucun doute, la nécessité de créer un sixième gymnase, parce que plusieurs éléments nous l'indiquent, y compris l'étude sur les équipements sportifs que nous avons déjà réalisée. Tout cela nécessite également un minimum de préparation, d'études préalables et de concertation, pour savoir où l'implanter, quelle est sa forme, sa hauteur, pour savoir à quels besoins il devra répondre. On ne fait pas de la planification "à la petite semaine" en disant : "Allez hop, un sixième gymnase pour les élections !" Cela ne fonctionne pas de cette manière.

Mme FONTAINE-BORDENAVE. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Suite à la remarque que vous avez faite à Monsieur FAYE, je voulais dire que ces dispositions légales étaient en vigueur avant ce plan. Elles ne sont pas intervenues après mais avant. C'est sur le code Légifrance. »

M. le Maire : « Vous êtes dans une telle obsession procédurière que nous nous y perdons. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Pas du tout, mais je veux qu'on soit précis. (...) C'est une vérité, c'est tout. Vous êtes très attachés à la vérité ; nous les reprenons tels qu'ils sont. »

M. le Maire : « Merci. Il y a peut-être eu une erreur des services. J'ai répété ce qu'on m'a dit. Toutefois, franchement, on s'en fiche ! Ce n'est vraiment pas l'objet. Si vous voulez faire un recours pour pénaliser la Ville alors même que le Département a accepté cette redistribution, faites-le, mais c'est absurde. Tout ce que nous vous proposons aujourd'hui, a été validé par le Département et a eu l'accord de celui-ci. Maintenant, on peut discuter à l'infini sur l'exégèse des textes réglementaires français. Je pense qu'on va y passer un certain temps, parce qu'il y en a un paquet. D'ailleurs, il est reconnu qu'il y en a probablement un peu trop. Cela n'a aucun intérêt en l'espèce, dans la mesure où ce qui m'intéresse, c'est que nous utilisions la totalité des crédits qui nous ont été accordés par le Département, avec son accord, je le précise.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. La délibération est adoptée. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve un avenant n° 1 au contrat de développement entre le Département et la Ville de Fontenay-aux-Roses pour la période 2016-2018, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), s'abstiennent].

[J.-J. FREDOUILLE, D. BEKIARI (pouvoir à J.-J. FREDOUILLE) s'abstiennent].

➤ TRANSPORT

10° - Mise en place d'un service public local de location longue durée de vélos à assistance électrique en IDF.

M. le Maire : « M. RIBATTO nous présente ce point. »

M. RIBATTO : « J'espère être le lecteur d'un rapport de présentation qui remportera un consensus large. Île-de-France Mobilités, qui est le nouveau nom d'usage du Syndicat des transports d'Île-de-France, a décidé de lancer un service public de location de longue durée, mise à disposition, entretien, maintenance, exploitation de Vélos à Assistance Électrique (VAE) sur le territoire de l'Île-de-France. Ce nouveau service prendra la forme d'une concession de service public, dont la procédure de mise en concurrence permettant la désignation de l'exploitant, est en cours. Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos – sachant que la seconde, c'est 20 000 – est prévu pour le mois de septembre 2019.

Les caractéristiques principales de ce nouveau service sont les suivantes :

- Location de longue durée : plusieurs mois, avec une maintenance ;
- Abonnement non renouvelable, permettant d'inciter le loueur à l'achat dudit vélo en fin de période ;
- Tarif maximum pour l'usager de l'ordre de 40 € par mois ;
- Aucun financement de la part des Communes ne sera sollicité ;
- Pas de station physique ni de mobilier urbain complémentaire sur l'espace public, donc pas de problèmes de sécurité ni de dégradation.

Les lieux précis d'implantation du service dépendront du résultat de la mise en concurrence et des partenaires sur lesquels s'appuiera l'exploitant qui sera choisi. L'ensemble des Franciliens devra pouvoir accéder au service à distance et durée raisonnables de son lieu d'habitation. Plusieurs formes de mise à disposition sont envisagées : partenaires relais, mise à disposition automatisée, mise à disposition mobile, "maison de vélos multiservices". Le locataire est responsable de son vélo et de son stationnement.

La présente délibération a pour objet de montrer l'intérêt que porte notre Ville au déploiement de ce nouveau service qui serait apporté aux Fontenaisiens, et de permettre à Île-de-France Mobilités de définir le périmètre de la délégation de service public. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci pour cette prestation nouvelle, et accessoirement gratuite pour la Ville. Y a-t-il des interventions ? M. FREDOUILLE, M. BUCHET, M. FAYE... »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Bien sûr, si on développe un mode de déplacement alternatif à la voiture, c'est forcément bien. Dans une région vallonnée comme celle de Fontenay, développer le vélo électrique, c'est parfait. Bien sûr, je vais être pour, mais il y a certaines choses qui me gênent. J'ai peur que cela ne s'adresse pas vraiment à tout le monde, cette location de vélos. Pourquoi ? Parce que 40 € par mois, c'est quand même une somme. Parce que, s'il y a incitation à l'achat du vélo en fin de location, avec des incitations un peu commerciales, un peu dures, j'ai peur aussi que cela ne s'adresse pas tout le monde. Et puis, je l'avais dit en commission : le locataire est responsable de son vélo et de son stationnement. Cela veut dire qu'il faudra qu'il prenne une assurance. Bien sûr, on va dire qu'une assurance de vélo, ce n'est pas bien cher. Attention : pour des vélos, en cas de vol et en cas de dégradation, les conditions des assurances sont extrêmement restrictives. Cela va être un frein à la location. Voilà mes remarques. Je vais voter pour, bien sûr, mais j'ai des petites craintes qui, probablement, se vérifieront. »

M. le Maire : « Merci. Nous vivons effectivement dans un monde imparfait, mais ça aura au moins un énorme avantage : ça permettra à un certain nombre de gens d'essayer alors qu'aujourd'hui, c'est une dépense significative qu'on est obligé de faire avant d'avoir testé véritablement les choses en situation, si j'ose dire. On peut miser quelques dizaines d'euros pour quelques mois de location, afin de voir si c'est un moyen de déplacement qui paraît satisfaisant. C'est l'avantage que j'y vois.

M. BUCHET. »

M. BUCHET : « La question, c'est quelle est la durée minimale. Peut-on le faire pour un mois ? Deuxièmement, j'ai fait un rapide calcul : ça fait 480 € pour une année, plus l'assurance, plus le rachat

éventuel. C'est une sorte de *leasing*, si j'ai bien compris. Comment cela s'articule-t-il par rapport aux aides ? Il y a eu une époque où le Territoire accordait une aide de 200 €, je crois, à l'acquisition d'un vélo électrique. Ne faut-il pas moduler cette aide par rapport à la question de l'accès pour tout le monde, en tenant compte des revenus ? Il faudrait peut-être trouver des solutions pour que le vélo électrique soit accessible à tous, parce que c'est comme ça qu'on le développera. Je ne suis pas certain que 480 € par an, plus l'assurance, ce soit facile pour tout le monde. »

M. RIBATTO : « L'objectif de cette location avec option d'achat, puisqu'il s'agit effectivement de cela, ce n'est pas de faire un an mais peut-être moins, et d'arriver vers des conditions qui permettent une accession à la propriété. Je ne connais pas les prix du vélo, mais on pourrait imaginer qu'après, selon les revenus, il y ait une aide. Le service, qui est gratuit, est valable pour tout le monde et après, une aide vient en plus. C'est quelque chose qui peut être ajouté à partir de septembre 2019. Cela laisse encore quelques mois pour que nous puissions travailler un peu mieux notre copie. Demain soir, nous en reparlerons lors du Conseil de Territoire Vallée Sud Grand Paris.

M. FREDOUILLE, je voudrais dire que j'apprécie particulièrement les deux ou trois premières phrases très positives que vous avez dites, sur le côté constructif de cette proposition, qui vient très bien par rapport au terrain accidenté sur lequel est implantée notre ville »

M. le Maire : « M. FAYE. »

M. FAYE : « L'idée de location longue durée a déjà été testée dans de nombreuses métropoles de province : Nantes, Lyon, etc. L'expérience montre que ce type de location, si on prend la région parisienne, est surtout intéressant pour des gens qui habitent hors de la zone d'influence de Vélib'. S'il s'agit simplement de voir comment fonctionne un vélo électrique, pour 1 €, vous pouvez faire une demi-heure de Vélib' électrique. Pour 98 €, vous avez le Vélib' à l'année. Vous pouvez prendre une demi-heure, etc., renouvelable. Donc, si vous voulez, je ne pense pas que ce type de location va beaucoup marcher à Fontenay. C'est marqué que la mise en route est pour septembre 2019 alors que pour Vélib', c'est à partir de janvier 2019. On sera donc à peu près dans les clous. Cela s'adresse donc plutôt à la Grande Couronne où là, ça peut être utile, mais peu à la Petite Couronne, en particulier dans les villes qui ont le Vélib'.

Je rappelle aussi que dans un vélo électrique, ce qui coûte très cher, c'est la batterie. Avec le temps, surtout si on ne la recharge pas pendant 2 ou 3 mois, la batterie s'use et se vide très vite. C'est donc un point délicat que d'avoir un vélo électrique sur une longue durée. La location est beaucoup plus efficace pour les gens, et enlève les problèmes d'assurance, de garantie, etc.

Un dernier point : dans le dossier de présentation, il était aussi prévu que les villes qui seront dans la zone concernée, devront prévoir du stationnement des vélos près des gares, des stations RER, en particulier "Véligo". À Fontenay, c'est là où la Ville pourrait intervenir pour faire en sorte qu'il y ait de quoi garer les vélos près du RER. Tel que c'est présenté, il n'y a aucun coût financier ni aucune emprise pour la Ville. Pour moi, c'est plutôt un vœu qu'une délibération. »

M. le Maire : « En l'occurrence, c'est une délibération. Je n'ai pas bien compris, parce que vous nous avez expliqué que finalement, c'était mieux une location de longue durée parce que les batteries s'épuisent, mais que ce n'était pas rentable pour nous parce que... Vous avez dit une chose et son contraire. Je me permets de vous le faire remarquer ; je n'ai pas tout compris. »

M. RIBATTO : « Michel FAYE, si ce n'est pas un vœu, c'est parce que cette forme juridique exprime le souhait de la Ville de solliciter une action, une décision ou une intervention d'une personne ou d'un organisme. Or, ici, c'est la Ville qui est sollicitée. Ce soir, nous délibérons donc pour donner notre position.

Après, tu as cité des éléments qui sont en province. Effectivement, il y en a à Grenoble, à Nantes ou à Rennes. Le poids de la batterie électrique est, pour l'instant, un phénomène important, d'où l'assistance électrique. Il est aussi possible d'enlever la batterie électrique de façon à la garder à domicile pour la protéger des différentes intempéries ou pour la recharger. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Après ce débat passionnant, je vous propose d'en délibérer, si vous en êtes d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est d'accord ; merci de cette belle unanimité. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de donner son accord pour la mise en place d'un service public local de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le

territoire de la commune de Fontenay-aux-Roses, autorise le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

► URBANISME

11° - Autorisation donnée au Maire pour déposer le permis de construire pour la restructuration-extension du Gymnase du Parc

M. le Maire : « La parole est à Mme BENMERADI. »

Mme BENMERADI : « Merci, M. le Maire. Le projet consiste en la réhabilitation totale du gymnase du Parc et son extension. Le bâtiment existant, construit en 1969, est réalisé avec une série de portiques en bois lamellé-collé, formant la salle multisports, avec la zone vestiaires, gradins et accueil du public en maçonnerie. Le projet se décompose en trois parties principales :

- Extension vers l'ouest et le sud, comprenant la création d'une avancée à l'angle sud-ouest pour créer un nouvel accueil centralisant tous les flux et mettant en valeur l'équipement. L'extension par rapport au pignon sud sera d'environ 7 m², avec une emprise de 65 m² ;
- Restructuration complète des vestiaires existants et création d'une extension ;
 - o Création d'une zone sportive : vestiaires, douches pour les joueurs, l'arbitre, sanitaires ;
 - o Création d'une zone de service : vestiaires, sanitaires, ateliers ;
 - o Création d'une zone pour les associations : bureau, salle de réunion, *club-house*, salle de musculation ;
 - o Création d'annexes techniques et logistiques ;

L'extension en largeur sera d'environ 5,40 m sur deux niveaux, et l'extension en longueur sera d'environ 3,90 m. Cela peut répondre en partie aux remarques de M. Pascal BUCHET. Vous disiez que la salle multisports allait rester inchangée mais en réalité, c'est faux : elle sera agrandie de 3,90 m. C'est un gros changement puisque cette extension permettra de passer d'un niveau interdépartemental à un niveau interrégional ;

- Surélévation : le principe structurel est un squelette en béton (poteaux et poutres) supportant des planchers en béton et une toiture en bac acier plus des pannes de bois massif.

Les deux extensions, au nord pour l'extension de la salle de sport et au sud pour la création du hall d'accueil, seront entièrement réalisées en structure bois. L'enveloppe des extensions et de la surélévation sera réalisée grâce à des éléments préfabriqués en ossature bois.

Les travaux sont programmés pour le premier trimestre 2019. L'utilisation de l'aire de jeux pendant les travaux sera maintenue autant que possible à travers la mise en place de locaux provisoires à proximité de l'équipement.

Le dossier est consultable à la DSTM et en mairie. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme BENMERADI. Y a-t-il des remarques ? M. BUCHET, puis Mme BOURDET. »

M. BUCHET : « Stéphane CICERONE est absent, mais il est largement intervenu en commission sur les besoins des sportifs et sur la création d'un sixième gymnase. Je ne vais pas revenir sur le débat mais c'est vrai que l'extension, même si elle existe, ne correspond pas à une nouvelle salle en tant que telle. La somme de la dépense est quand même considérable. D'ailleurs, il faudra bien que vous nous la précisez parce que, si j'en crois le Contrat départemental, il s'agit quand même de plusieurs millions d'euros qui sont engagés. Je ne dis pas que c'est mal, mais c'est quand même un engagement très important, avec un retour par rapport aux réponses des sportifs qui ne correspond pas à la réalité.

Stéphane CICERONE est donc intervenu en commission, pour rappeler tous les travaux qui ont déjà été réalisés sur le gymnase du Parc. Il a rappelé que le sol d'origine était trop dur, traumatisant pour les articulations, et qu'il avait été remplacé. D'autres travaux devaient être réalisés juste après un affaissement, en 2014. Nous n'avons évidemment pas fait exprès d'affaïsser le parterre, mais les travaux étaient déjà prévus. Quelques années plus tard, des changements ont été faits concernant les translucides du côté du parc, les aérothermes. Une tempête avait également fait des dégâts. Des travaux importants ont donc déjà été faits sur ce gymnase.

Tout cela pour dire que les travaux que vous envisagez sur ce gymnase, consomment énormément d'argent et n'apportent pas la réponse principale – sans polémique – aux sportifs sur une nouvelle salle supplémentaire, notamment pour pouvoir redistribuer un peu mieux les activités sportives, qui sont très tendues dans ce gymnase du Parc. La somme est donc considérable. Cependant, nous allons voter pour. Nous n'allons pas être contre, parce que nous ne sommes pas contre quand il y a des améliorations, mais cela ne répond pas à l'objectif principal attendu par les sportifs, c'est-à-dire la création d'un sixième gymnase. »

Mme BENMERADI : « Cela va quand même augmenter l'offre, qui est la problématique principale des sportifs. »

M. BUCHET : « Quelle est l'augmentation de l'offre ? S'agit-il de la salle de musculation ou d'autre chose ? »

M. le Maire : « D'une part, il y a une augmentation de la surface de jeu, qui nous permet une homologation pour les compétitions interrégionales, ce qui n'est pas rien. Je vous rappelle en effet que plusieurs clubs importants de la ville sont aujourd'hui limités et risquent de ne plus avoir de terrain de compétition. Deuxièmement, il faut aussi dire les choses, M. BUCHET. Je me contente de remarquer – sans polémique – que vous avez une conception bizarre de l'entretien des bâtiments publics, en général. Nous avons aussi dépensé 5,4 M€ dans les écoles. Nous avons changé un certain nombre de chaudières. Nous avons réparé un certain nombre de toitures qui fuyaient. »

M. BUCHET : « Nous aussi, nous avons fait cela ! C'est simplement qu'on aurait pu mettre cet argent ailleurs... »

M. le Maire : « Justement, non. Le gymnase du Parc est aujourd'hui d'une grande vétusté. Il a été construit en 1969. Si vous m'affirmez ici, M. BUCHET, que le gymnase du Parc est en parfait état, on arrête les travaux ! »

M. BUCHET : « Vous avez la liste des travaux qui ont été réalisés, que Stéphane a rappelés... »

M. le Maire : « Mais il a été construit en 1969, M. BUCHET ! En 1969, il y a plus d'un demi-siècle ; c'est donc normal qu'il y ait eu des travaux d'entretien minimal dans cet outil, mais cela n'empêche qu'il est aujourd'hui d'une grande vétusté. Toute une phase d'analyse précédant les travaux est en train de se faire, mais l'ensemble des sportifs était unanime quant à la nécessité de ce projet. Encore une fois, nous avons consulté les associations sportives pendant 1,5 an. Excusez-moi, je veux bien que vous parliez en leur nom, mais... »

M. BUCHET : « Elles sont aussi unanimes pour le sixième gymnase ! »

M. le Maire : « Tout à fait, M. BUCHET, mais nous le ferons en temps et en heure. Encore une fois, un sixième gymnase, cela ne se crée pas du jour au lendemain. M. BUCHET, pour quelqu'un qui ne l'a pas construit depuis 20 ans alors qu'il le promettait, vous êtes quand même un peu dur... »

M. BUCHET : « C'est parce que nous avons fait une médiathèque, que nous avons fait un marché, que nous avons fait une cuisine municipale, que nous en fait plein de choses ! »

M. le Maire : « Bien sûr, mais je n'ai trouvé aucun... »

M. BUCHET : « Nous étions engagés contractuellement avec le Département... »

M. le Maire : « Écoutez, le monde était merveilleux du temps de Pascal BUCHET ! Allez ; M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Quel est le coût total de la restructuration-extension du gymnase du Parc, et quel est le coût total si on rase tout et qu'on refait un autre gymnase ? »

M. le Maire : « C'est 4,8 M€, mais c'est encore plus cher si on reste tout et qu'on reconstruit. Il faudrait encore ajouter 2 ou 3 M€ de plus. Ce sont les évaluations qui ont été produites par les services. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Bien sûr, vous savez tout mieux que les services ; vous savez tout mieux que le Département ; c'est très bien, M. BUCHET ! Cependant, croyez-moi quand je vous dis que je ne vois pas pourquoi nous ferions n'importe quoi. Franchement, c'est d'un niveau terrible ! Quand il s'agit de refaire un gymnase, nous commençons par faire faire les analyses techniques par les professionnels compétents et nous essayons de nous adapter en fonction de cela. Vous arrivez en séance et vous nous expliquez que vous savez tout mieux que tout le monde, mais c'est absurde et c'est d'un manque de sérieux total. Quand on parle de grosses sommes d'argent public, il y a un minimum de méthodologie et de sérieux à avoir. Croyez bien que nous ne nous lançons pas dans la rénovation du gymnase du Parc comme ça, sans avoir fait des études préalables avec un certain nombre de bureaux d'études, et sans avoir sélectionné un urbaniste et un architecte, enfin !

Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. À la délibération n° 9, nous avons expliqué que nous étions tout à fait d'accord pour que l'ensemble du plan triennal du plan départemental soit dépensé. Ceci dit, certaines dépenses, nous les aurions préférées sur d'autres points. Comme nous n'avons pas été entendus, nous allons déposer un amendement, qui va nous permettre de faire connaître à ceux qui nous écoutent les raisons pour lesquelles nous avons choisi un autre point d'orientation que l'extension telle que vous la proposez.

Je vais donc faire un amendement sur l'autorisation donnée au Maire pour déposer le permis de construire pour la restructuration et l'extension du gymnase du Parc, au nom du groupe associatif et citoyen.

Rapport de présentation :

L'ajout au Gymnase du Parc présente les éléments suivants :

- Salle de réunion de 60 m² (au lieu de 30 m² actuellement) au 1^{er} étage
- Salle banalisée de 106 m² au 1^{er} étage (création)
- De très grandes circulations au 1^{er} étage de 175 m² (au lieu de 134 m² actuellement)
- D'un club-house avec bar, avec terrasse accessible, avec sanitaires et avec circulation pour y accéder, soit 320 m² (au lieu de 11 m² actuellement),

Soit près de 500 m² (476 m² précisément) de création de surfaces non sportives (ce qui représente la moitié de la surface d'un gymnase), qui ne peut pas être assimilée à la restructuration-extension du gymnase du Parc : et cela représente la moitié de l'augmentation de la surface du bâtiment.

Avec une extension limitée en hauteur au niveau R+1 au lieu de R+2, on garde toute la partie extension consacrée aux équipements sportifs : agrandissement du plateau sportif, vestiaires, douches, infirmerie, circulation, sportifs, bureau ASF, gradins, réserves, vestiaires agents, ateliers services sports, salle de musculation, sanitaires publics...

Avec les économies faites, on peut réaliser le remplacement du terrain de football à pelouse synthétique jouxtant le gymnase du Parc, en terrain multisports (dont le football) à pelouse hybride utilisant des biomatériaux. De plus, cela peut être considéré comme la création d'un nouvel équipement sportif en extension du gymnase du Parc. Cela résoudrait également un problème sanitaire : suppression des granulats provenant de pneus concassés et potentiellement cancérigènes.

D'où l'amendement proposé

Modifier le premier considérant de la délibération ainsi : *Considérant le projet de restructuration-extension du gymnase du Parc justifiée par l'objectif de mieux répondre aux besoins des clubs sportifs et plus généralement de tous les utilisateurs des équipements sportifs de la ville et de la nécessité de réduire les risques sanitaires que peuvent causer les équipements sportifs.*

Modifier l'article 1 de la délibération ainsi : *D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation des travaux de restructuration-extension du gymnase du Parc, une fois que le projet présenté en cette séance de conseil municipal dans le dossier consultable à la DSTM et en Mairie auprès de la Direction Générale aura été revu en supprimant les parties nouvelles non « sportives » et en proposant à la place le remplacement du terrain de football à pelouse synthétique jouxtant le gymnase du Parc, en terrain multisports (dont le football) à pelouse hybride.*

Je suis parfaitement consciente qu'il s'agit d'une opinion différente, mais nous tenions à la porter à la connaissance de tous. »

M. le Maire : « Merci, Mme BOURDET. Je vous rappelle encore une fois que le projet que nous portons a été mis en place dans le cadre d'une collaboration et d'une concertation étroite, pendant plus de 1,5 an, avec les différentes sections de l'ASF. Après, on peut refaire les choses à l'infini sur un coin de table, avec sa calculette, mais ce n'est pas très sérieux. C'est d'un amateurisme affligeant.

Nous ne pouvons, bien sûr, pas accepter cet amendement. Je vous propose que nous passions directement au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. »

Amendement : *Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín*

« Rapport de présentation :

L'ajout au Gymnase du Parc des éléments suivants :

- Salle de réunion de 60 m² (au lieu de 30 m² actuellement) au 1^{er} étage
- Salle banalisée de 106 m² au 1^{er} étage (création)
- De très grandes circulations au 1^{er} étage de 175 m² (au lieu de 134 m² actuellement)
- D'un club-house avec bar, avec terrasse accessible, avec sanitaires et avec circulation pour y accéder, soit 320 m² (au lieu de 11 m² actuellement),

soit près de 500 m² (476 m² précisément) de création de surfaces non sportives (ce qui représente la moitié de la surface d'un gymnase), qui ne peut pas être assimilée à la restructuration-extension du gymnase du Parc : et cela représente la moitié de l'augmentation de la surface du bâtiment.

Avec une extension limitée en hauteur au niveau R+1 au lieu de R+2 on garde toute la partie extension consacrée aux équipements sportifs : agrandissement du plateau sportif, vestiaires, douches, infirmerie circulation, sportifs, bureau ASF, gradins, réserves, vestiaires agents, ateliers services sports, salle de musculation, sanitaires publics...

Avec les économies faites on peut réaliser le remplacement du terrain de football à pelouse synthétique jouxtant le gymnase du Parc, en terrain multisports (dont le football) à pelouse hybride. De plus cela peut être considéré comme la création d'un nouvel équipement sportif en extension du gymnase du Parc. Cela résoudrait également un problème sanitaire : plus de granulats potentiellement cancérogènes.

D'où l'amendement proposé

Modifier le premier considérant de la délibération ainsi : Considérant le projet de restructuration-extension du gymnase du Parc justifiée par l'objectif de mieux répondre aux besoins des clubs sportifs et plus généralement de tous les utilisateurs des équipements sportifs de la ville et de la nécessité de réduire les risques sanitaires que peuvent causer les équipements sportifs

Modifier l'article 1 de la délibération ainsi : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation des travaux de restructuration-extension du gymnase du Parc, une fois que le projet présenté en cette séance de conseil municipal dans le dossier consultable à la DSTM et en Mairie auprès de la Direction Générale aura été revu en supprimant les parties nouvelles non « sportives » et en proposant à la place le remplacement du terrain de football à pelouse synthétique jouxtant le gymnase du Parc, en terrain multisports (dont le football) à pelouse hybride. »

Amendement rejeté à la majorité absolue

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), votent pour].

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI (pouvoir à J.-J. FREDOUILLE) ne prennent pas part au vote].

M. BUCHET : « Je voudrais donner une explication de vote à propos de la délibération. Du fait que les choses ont été faites avec les sportifs, nous ne pourrions pas être contre le projet. Je tiens cependant à souligner qu'avec 4,8 M€, nous aurions pu faire un sixième gymnase, à quelque chose près... »

M. le Maire : « Pas du tout : ce n'est pas possible. Écoutez, M. BUCHET, je sais que vous avez une technique d'affirmation gratuite qui est relativement générale. En général, vous affirmez des choses comme ça, du haut de vos trois mandats, mais c'est faux. Nous avons fait les chiffrages avant. Bien évidemment, nous avons retenu la solution la moins coûteuse pour les deniers de nos concitoyens, même si c'est très coûteux parce qu'un bâtiment de cette importance, qui n'a pas été entretenu... »

M. BUCHET : « Ça, ce n'est pas vrai ! Je ne peux pas laisser dire ça. »

M. le Maire : « M. BUCHET, je peux vous dire que nous avons fait les chiffrages. Les expertises nous disent qu'il n'y a pas eu de restructuration significative de ce bâtiment depuis 1969. Il y a eu de l'entretien courant et de la rénovation de surfaces... »

M. BUCHET : « La toiture, le plancher... »

M. le Maire : « M. BUCHET, me dites-vous aujourd'hui que ce gymnase est en bon état ? »

M. BUCHET : « Pas du tout. Je n'ai jamais dit ça. La preuve, c'est que nous allons voter pour ce projet. »

M. le Maire : « Très bien. »

M. BUCHET : « Nous disons que nous n'allons pas voter contre cette délibération, mais nous tenons à souligner que 4,8 M€... » *(Hors micro)*

M. le Maire : « Pour ma part, je ne prétends pas parler au nom des sportifs sans leur demander leur avis, ce que nous avons fait. Je constate que certains membres de l'opposition... »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Mais taisez-vous deux secondes et laissez-moi parler ! Vous me coupez sans cesse et vous passez votre temps à me le reprocher ! Ce n'est pas possible ! Vous avez un mépris incommensurable ! Laissez-moi au moins vous répondre ! Vous parlez sans autorisation. C'est le Maire qui est le Président de séance. Vous l'avez suffisamment fait remarquer à votre opposition pendant 20 ans ; merci de tenir un minimum compte de cet élément.

Nous avons fait des études en collaboration avec les sportifs. Nous avons fait un certain nombre d'hypothèses, de scénarios, de chiffrages. Les chiffres que nous avançons sont, bien sûr, des chiffres qui résultent de l'avis des professionnels compétents. Vous parlez systématiquement au nom des Fontenaisiens, au nom des sportifs, au nom des parents d'élèves ; pour ma part, excusez-moi mais à chaque fois, je leur demande leur avis. Je demande l'avis des parents d'élèves. Je demande l'avis des sportifs. Je demande l'avis des habitants quand on parle d'aménagement. Ensuite, nous adaptons nos projets aux consultations qui ont été faites. C'est une question de méthode. Globalement, je pense que nous sommes plus dans le vrai, en termes d'association des citoyens à la décision municipale. C'est ma conviction.

Maintenant, je vous demanderai éventuellement d'en délibérer. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? La délibération est adoptée, merci. »

Le Conseil municipal, à la **majorité absolue**, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation des travaux de restructuration-extension du gymnase du Parc,

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), votent contre].

➤ LOGEMENT

12° - Garanties d'emprunt accordées par la ville à la SA HLM EFIDIS dans le cadre d'une renégociation d'emprunt

M. le Maire : « La parole est à M. DELERIN. »

M. DELERIN : « Merci, M. le Maire. Cette délibération porte sur la renégociation d'un emprunt consenti par le CRÉDIT FONCIER à EFIDIS, pour lequel la Commune de Fontenay-aux-Roses s'était portée caution en 2006. La société d'HLM a souhaité pérenniser son taux de financement, en passant d'un taux variable à un taux fixe. Elle a emprunté auprès d'ARKEA, qui demande donc le transfert de la caution de la Commune. Vous avez les caractéristiques du prêt. Il y a un raccourcissement de 1 an de la durée de remboursement. Nous étions engagés jusqu'en 2038 ; nous ne serons plus engagés que jusqu'en 2037. *A priori*, c'est une amélioration de nos risques de caution, bien qu'il faille rappeler que les cautions, concernant les sociétés d'HLM, sont extrêmement rares, d'autant plus qu'EFIDIS est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous conservons notre droit de réservation de cinq logements. Je vous propose d'en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. DELERIN. Y a-t-il des remarques particulières ? M. FAYE. »

M. FAYE : « Je constate que, cette fois-ci, on indique les caractéristiques du prêt qu'on va garantir. C'est tout. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Pas d'autres remarques ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide d'accorder sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 848 051,71 euros souscrit par la SA HLM EFIDIS auprès de ARKEA Banques selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de Prêt n° 0416 04455496, constitué d'une ligne de Prêt PLS.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Le prêt est contracté dans le cadre du financement de l'acquisition et amélioration de 12 logements locatifs sociaux sis 14 bis/16, rue Ledru Rollin à Fontenay-aux-Roses

La convention de réservation de 5 logements sis 14 bis/16 rue Ledru Rollin à Fontenay-aux-Roses accordée à la Ville, pour la durée des prêts, soit jusqu'à 2038, n'est pas remise en cause et continue à poursuivre ses effets.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de ARKEA Banques, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à délibérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Il est expressément stipulé que les versements qui seront effectués, dans la limite des garanties définies et à concurrence de la défaillance de l'emprunteur, par la commune de Fontenay-aux-Roses au lieu et place de l'emprunteur, auront le caractère d'avances remboursables et porteront de plein droit et sans mise en demeure, intérêt au taux légal en vigueur, à compter du jour du versement des fonds aux établissements prêteurs.

Un compte d'avance de la commune de Fontenay-aux-Roses sera ouvert dans les écritures comptables de l'emprunteur, la SA EFIDIS.

Il comportera :

- au crédit, le montant des versements effectués par la commune de Fontenay-aux-Roses, soit à l'emprunteur, soit directement aux établissements prêteurs.
- au débit, le montant des remboursements effectués par l'emprunteur, la SA HLM EFIDIS

Le solde créditeur constituera la dette de la SA EFIDIS vis-à-vis de la commune de Fontenay-aux-Roses, dette qui prendra le caractère d'avances remboursables.

Le conseil municipal autorise son représentant ou une personne dûment habilitée à intervenir aux avenants qui seront passés entre ARKEA Banques et l'Emprunteur.

M. le Maire : « Merci aux différents Conseillers qui se promènent, de revenir à leur place, parce qu'il y a un certain désordre qui s'installe. Merci. »

➤ VIE ASSOCIATIVE

13° - Subvention exceptionnelle accordée à l'association « Compagnie d'Arc Sceaux – Fontenay-aux-Roses »

M. le Maire : « Mme GAGNARD nous présente cette délibération. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire. L'association qui met en place l'activité arc, a connu des déboires très compliqués, liés à un incendie dont tout permet de penser qu'il était volontaire. Il a profondément détruit le chalet et a causé des dégâts assez importants au niveau du matériel que l'association utilisait pour son activité. Ceci a produit, bien sûr, une forme de coup d'arrêt à l'activité. Afin de soutenir cette association qui, quand même, est assez connue et reconnue non seulement dans la ville de Fontenay mais également dans la ville de Sceaux, nous vous proposons, dans cette délibération, de porter appui à l'association pour la remise en route, après cet incident relativement grave, et donc de lui accorder une subvention exceptionnelle de 1 750 €. Je précise, parce que cela nous a été demandé lors de la commission, que l'association a également demandé une subvention exceptionnelle à la Ville de Sceaux qui, normalement, devrait y répondre favorablement. De toute façon, le montant des deux subventions exceptionnelles ne couvre pas l'ensemble des dégâts, loin de là, par rapport à la perte du matériel ; l'assurance non plus. C'est donc une aide pour que l'activité de l'association puisse retrouver un développement normal. Je vous propose de bien vouloir délibérer de cette attribution de subvention exceptionnelle. »

M. le Maire : « Merci, Mme GAGNARD. M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : (*hors micro*)

Mme GAGNARD : « Je le confirme tout à fait. J'ai entendu ce qu'a demandé notre collègue : s'il s'agit de la même somme. Je confirme donc il s'agit de la même somme. »

M. FREDOUILLE : « Combien y a-t-il d'adhérents de Sceaux et combien y a-t-il d'adhérents de Fontenay ? »

Mme GAGNARD : « Je n'ai pas les chiffres exacts. Il y a un peu plus d'adhérents de Fontenay. Je crois qu'il y a 50 € d'écart pour les subventions. L'association demande 1 750 € à Fontenay et 1 700 € à Sceaux. »

M. le Maire : « Très bien. Une fois ces précisions apportées, merci de bien vouloir en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 750 € à l'association Compagnie d'Arc Sceaux - Fontenay-aux-Roses afin de financer le rachat de nouveau matériel sportif, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document y afférent.

14° - Modalités de mise à disposition de locaux auprès des groupes, associations ou mouvements politiques

M. le Maire : « La parole est à Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une délibération qui permettra d'avoir une pratique homogène pour la mise à disposition de salles. Ces dispositions que je vous propose, qui concernent les locations de salles pour des associations ou des organismes divers à vocation politique, préconisent exactement les mêmes conditions que celles que nous réservons à nos partenaires associatifs. Il s'agit donc bien d'un problème d'équité, puisque les tarifs des salles sont exactement identiques. Il s'agit bien d'appliquer la même règle pour tout le monde. Je précise simplement qu'il y a un petit détail qui diffère : dans le cadre de cette délibération, le ménage sera assuré par les services de la Ville. C'est le seul point de différence. Je vous propose de bien vouloir délibérer de ces propositions de tarifs, afin que nous ayons les conditions et les règles pour que ceux qui en auront

besoin, dans différents cas, soit pour des associations habituelles, soit pour des regroupements politiques ou des organismes, se voient appliquer les mêmes conditions en toute équité. »

M. le Maire : « Merci, Mme GAGNARD. Nous sommes là dans une délibération qui est tout à fait dans l'esprit républicain, qui consiste à ce qu'une Commune favorise le débat citoyen dans le cadre des différents épisodes électoraux ou de sa vie quotidienne. Y a-t-il des remarques ou des commentaires ? Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Cela suppose que la rédaction soit précise. Nous allons donc donner un amendement concernant cette délibération, pour être sûrs que nous avons tous bien les termes précis nécessaires.

Rapport de présentation :

Le rapport de présentation de la délibération ainsi que la délibération peuvent porter à confusion entre des Associations loi 1901 non politiques et des groupes, associations ou mouvements politiques, le terme « politiques » se référant à la fois aux groupes, aux associations et aux mouvements. Or il y a une différence entre une association loi 1901 ordinaire et un groupe, mouvement ou parti politique.

En effet, la Constitution disposant que la création et l'activité des partis politiques sont libres, il n'y avait pas de statut pour les groupes, mouvements et partis politiques. Ce sont tous des associations loi 1901.

Mais depuis l'adoption d'une législation encadrant le financement des partis politiques en 1988, les jurisprudences, concordantes, du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel ont apporté une précision supplémentaire dans la définition d'un groupe, d'un mouvement ou d'un parti politique : "une personne morale de droit privé qui s'est assignée un but politique ne peut être regardée comme un "parti, mouvement ou groupe politique" au sens de l'article L.52-8 du Code électoral que si elle relève des articles 8, 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 susvisée relative à la transparence financière de la vie politique, ou s'est soumise aux règles fixées par les articles 11 à 11-7 de la même loi".

Un parti politique est une personne morale de droit privé qui se soumet à la législation sur le financement des partis, groupes ou mouvements politiques et qui, soit bénéficie de l'aide publique, soit a désigné un mandataire et dépose ses comptes chaque année à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

Il est donc facile de distinguer une association loi 1901 ordinaire d'un groupe, mouvement ou parti politique. L'amendement proposé permet d'éliminer toute ambiguïté.

D'où l'amendement proposé :

Modifier le premier considérant de la délibération ainsi :

Considérant qu'il appartient au maire de répondre aux demandes de mise à disposition de locaux qui lui seraient adressées par des groupes, mouvements ou partis politiques.

Modifier le second considérant de la délibération ainsi :

Considérant le souhait de la municipalité de faciliter l'organisation des activités des groupes, mouvements ou partis politiques à travers la mise à disposition des salles municipales.

Modifier les 2 premières lignes de l'article 1 de la délibération ainsi : *que les salles municipales seront mises à la disposition des groupes, mouvements ou partis politiques qui en feraient la demande, aux conditions suivantes :*

Modifier la première phrase de l'article 3 (article 2 ?) de la délibération ainsi : *que les mises à disposition des salles seront accordées, sur demande expresse des groupes, mouvements ou partis politiques, sous conditions de leurs disponibilités, dans le respect de l'égalité de traitements entre les différents groupes, mouvements ou partis politiques.*

J'ajoute que je n'attends pas de commentaires positifs ; j'ai l'habitude. Toutefois, c'est un sujet qui nous paraît important. »

M. le Maire : « Merci, Mme BOURDET. Nous ne faisons ici que fixer des tarifs, de façon à ce qu'ils existent. D'ailleurs, ce sont les mêmes pour les associations et les partis. Je ne perçois donc pas véritablement la pertinence de l'amendement, que je propose de voter directement. Mes chers collègues, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? J'avoue que c'est un peu facile. Vu votre attitude pendant la lecture de l'amendement, c'est même un peu curieux mais bon, ce n'est pas grave... L'amendement est donc rejeté. »

Amendement : Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín

« Rapport de présentation :

Le rapport de présentation de la délibération ainsi que la délibération peuvent porter à confusion entre des Associations loi 1901 non politiques et des groupes, associations ou mouvements politiques, le terme « politiques » se référant à la fois aux groupes, aux associations et aux mouvements. Or il y a une différence entre une Association loi 1901 ordinaire et un groupe, mouvement ou parti politique.

En effet, la Constitution disposant que la création et l'activité des partis politiques sont libres, il n'y avait pas de statut pour les groupes, mouvements et partis politiques. Ce sont tous des associations loi 1901.

Mais depuis l'adoption d'une législation encadrant le financement des partis politiques en 1988, les jurisprudences, concordantes, du Conseil d'Etat et du Conseil Constitutionnel ont apporté une précision supplémentaire dans la définition d'un groupe, d'un mouvement ou d'un parti politique : "une personne morale de droit privé qui s'est assignée un but politique ne peut être regardée comme un "parti, mouvement ou groupe politique" au sens de l'article L. 52-8 du code électoral que si elle relève des articles 8, 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 susvisée relative à la transparence financière de la vie politique, ou s'est soumise aux règles fixées par les articles 11 à 11-7 de la même loi".

Un parti politique est une personne morale de droit privé qui se soumet à la législation sur le financement des partis, groupes ou mouvements politiques et qui, soit bénéficie de l'aide publique, soit a désigné un mandataire et dépose ses comptes chaque année à la Commission Nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

Il est donc facile de distinguer une Association loi 1901 ordinaire d'un groupe, mouvement ou parti politique. L'amendement proposé permet d'éliminer toute ambiguïté.

D'où l'amendement proposé :

Modifier le premier considérant de la délibération ainsi :

Considérant qu'il appartient au maire de répondre aux demandes de mise à disposition de locaux qui lui seraient adressées par des groupes, mouvements ou partis politiques

Modifier le second considérant de la délibération ainsi :

Considérant le souhait de la municipalité de faciliter l'organisation des activités des groupes, mouvements ou partis politiques à travers la mise à disposition des salles municipales,

Modifier les 2 premières lignes de l'article 1 de la délibération ainsi : que les salles municipales seront mises à la disposition des groupes, mouvements ou partis politiques qui en feraient la demande, aux conditions suivantes :

Modifier la première phrase de l'article 3 (article 2 ?) de la délibération ainsi : que les mises à disposition des salles seront accordées, sur demande expresse des groupes, mouvements ou partis politiques, sous conditions de leurs disponibilités, dans le respect de l'égalité de traitements entre les différents groupes, mouvements ou partis politiques. »

Amendement rejeté à la majorité absolue

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), votent pour].

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI (pouvoir à J.-J. FREDOUILLE) ne prennent pas part au vote].

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote de la délibération n° 14. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide que :

Les salles municipales seront mises à disposition des groupes, associations ou mouvements politiques qui en feraient la demande, aux conditions suivantes :

- Gratuité pour une mise à disposition une fois par mois
- Aux tarifs précisés dans le tableau ci-dessous, pour toute mise à disposition, au-delà d'une fois par mois :

Salles	Semaine	Samedi ou dimanche
Salle Espace Jeunes – Pierre Bonnard	184,70 €	225,80 €
Salle du Parc	46,20 €	46,20 €
Salle Daniel Meyer	46,20 €	46,20 €
Salle de l'Église	46,20 €	46,20 €
Salle Sainte-Barbe	93,40 €	124,20 €

- Le nettoyage des lieux après utilisation sera pris en charge par la Ville.

Les mises à disposition des salles seront accordées, sur demande expresse écrite des groupes, associations ou mouvements politiques, sous conditions de leur disponibilité, dans le respect de l'égalité de traitement entre les différents groupes. L'antériorité d'une demande sur une autre donnera lieu à un traitement prioritaire de la première.

Les demandes de matériel seront accordées sur demande expresse écrite des groupes politiques également.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), s'abstiennent].

► DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

15° - Mise en place d'un budget participatif – Adoption des modalités de mise en œuvre

M. le Maire : « La parole est à Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire. Cette délibération est tout à fait importante, puisqu'elle s'inscrit dans le recentrage et la dynamisation de la vie démocratique locale. Elle offre la possibilité d'un budget participatif concernant des projets d'investissement. Dans les documents qui vous ont été présentés, vous verrez qu'il y a le règlement permettant de travailler sur les conditions de recevabilité et sur le planning. Je voudrais simplement dire à quel point nous sommes attachés à cette mise en œuvre d'un budget participatif, qui va se faire assez tard dans l'année, ce qui explique que ce budget de 20 000 €, qui est d'une certaine modestie, soit vraiment une initiation et un rodage. Nous avons à cœur que cette expérimentation puisse démarrer assez rapidement et qu'elle puisse permettre de valider des projets d'investissement dans quelques mois.

Ce que nous vous proposons, c'est donc de travailler en six étapes, pour avoir assez rapidement une mise en place avec plusieurs phases :

- D'abord, il s'agit de travailler sur le dépôt de projets, d'idées. Cette phase est ouverte à tous les Fontenaisiens qui auraient le souhait d'apporter un projet concernant l'intérêt général ayant une visée collective, bien sûr. Cette campagne d'appels à projets aurait lieu sur le site de la Ville pendant la période de juillet à septembre ;
- Ensuite, nous proposerons que les choses puissent se travailler dans une deuxième phase, qui serait une phase de recevabilité des idées et des projets par les services municipaux, qui auraient l'obligation de regarder de près la faisabilité technique, juridique et financière, pour voir si ces idées et ces projets s'intègrent effectivement et relèvent bien du budget participatif ;
- Une troisième phase permettrait, très rapidement également, de faire une sélection par un jury d'habitants, composé notamment des membres des comités d'habitants. Nous pensons, en tenant le planning, que cela pourrait avoir lieu dans le courant du mois d'octobre ;
- La quatrième phase, c'est l'instruction par les services municipaux : les services réaliseraient une étude approfondie des projets présélectionnés. Ce n'est pas la recevabilité dont je vous parlais tout à l'heure : là, ce sont véritablement les modalités de réalisation des projets ;
- La cinquième phase aurait lieu au mois de décembre, avec le choix définitif des projets arrêtés par les Fontenaisiens. Ces projets seraient donc soumis à la votation des Fontenaisiens par un vote en ligne et la mise à disposition d'outils comme un poste dédié, permettant aux personnes qui n'auraient pas l'équipement pour voter en ligne, de participer également.

Cette proposition pourrait donc donner lieu, avant la fin de l'année, au commencement de mise en œuvre de projets d'investissement proposé par les habitants. Je vous prie donc de bien vouloir délibérer de cette organisation. »

M. le Maire : « Merci, Mme GAGNARD. M. FREDOUILLE, puis M. FAYE. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Ce budget participatif, c'est quand même une rigolade, à 20 000 € ! Si vous voulez vraiment donner de l'argent aux quartiers, à ce moment-là, vous leur demandez de définir un projet et après, vous mettez l'argent correspondant. Il y a un petit peu d'argent pour les conseils de quartier, quelques milliers d'euros pour faire des barbecues, et 20 000 € pour changer des pots de fleurs. Ce ne sont pas des budgets participatifs mais une rigolade. C'est une rigolade ! »

M. le Maire : « Vous savez, il faut bien commencer par quelque chose. Si nous sommes débordés par les demandes, rassurez-vous : nous mettrons des sous et nous en serons très heureux.

M. FAYE. »

M. FAYE : « La première chose pour établir le règlement concernant la mise en place d'un budget participatif et les modalités de sa mise en œuvre, c'est de faire participer les habitants, en particulier les comités d'habitants. Il faut quand même savoir que les comités d'habitants n'ont pas participé au règlement, ce qui est un peu fort quand on parle de démocratie participative. J'ai vérifié auprès de tous les comités d'habitants, et tous me l'ont confirmé. Ceci, en plus, aurait évité des erreurs manifestes et des contradictions dans le texte.

Je ne reprends pas, mais accorder 0,83 € par habitant alors que les villes autour de nous donnent entre 5 et 6 € – je ne parle pas de la Ville de Paris qui donne 70 € par habitant – c'est vrai que c'est une aumône. On ne voit pas tellement ce que les comités d'habitants vont faire avec si peu d'argent.

Autre chose aussi : si on prend le texte, on ne sait pas s'il y a un jury ou cinq jurys. Parfois, on parle de chaque jury et après, on parle du jury. C'est ambigu.

On dit que les services municipaux vont décider en novembre dans le rapport de présentation, et dans le règlement, on dit qu'ils vont mettre 3 mois pour instruire. Si c'est reçu en novembre, ce ne sera pas instruit avant février. Il y a donc des incohérences dans le texte.

Concernant le vote en ligne, où est la liste électorale ? N'importe qui peut voter par Internet. En plus, on veut éliminer les élus : pourquoi pas, mais comment peut-on vérifier qu'il n'y a pas d'élus qui votent en ligne ? Il y a tellement de pseudos sur Internet... »

M. le Maire : « Ça s'appelle l'informatique, quand même... » (*Hors micro*)

M. FAYE : « Il faudrait quand même changer la sono !

Je pense qu'il serait bon de reporter cette délibération aux Conseils suivants, de manière à demander l'avis aux gens qui vont gérer ce budget participatif. Je pense en particulier aux comités d'habitants. En plus, il faudrait revoir la somme car, à ce niveau-là, je rejoins M. FREDOUILLE : c'est dérisoire. C'est même presque insultant, je dirais, si peu. Dernier point aussi : cela permettrait d'harmoniser le texte et enlever les erreurs qui sont dans le texte. »

M. le Maire : « Merci, M. FAYE. Je tiens à dire que c'est l'une des propositions du groupe de travail sur la démocratie participative, qui avait été mené par des représentants des différents comités d'habitants, que nous mettons en œuvre. Bien sûr, rien ne trouve grâce à vos yeux, M. FAYE, mais cela ne m'étonne pas. Je pense que si vous étiez encore dans la majorité, vous auriez voté pour cette délibération alors que là, vous trouvez qu'elle est complètement absurde. C'est votre éthique, après tout ; ce n'est pas la nôtre.

Mme ZINGER. »

Mme ZINGER : « M. le Maire, je voudrais donner une explication de vote. Nous sommes favorables à la création d'un budget participatif mais nous considérons que le montant est vraiment dérisoire. De plus, c'est vrai que c'est tout de même ennuyeux que les comités de quartier n'aient pas participé à l'élaboration de ce budget. Nous nous abstiendrons donc. »

M. le Maire : « C'est marrant, parce que quand nous faisons des consultations, vous en contestez la légitimité et quand, par hasard, nous écrivons quelque chose qui est une commande des comités d'habitants, vous nous reprochez de ne pas l'avoir fait rédiger par les comités d'habitants ! Il faut vous suivre, quand même, parce que vous avez des postures qui vont d'un extrême à l'autre, d'une délibération à l'autre.

Je vous propose de voter, parce que cela ne mérite peut-être pas de s'étendre plus sur le sujet. Ce premier budget participatif pour les comités d'habitants, je pense que c'est une étape importante. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de mettre en place un budget participatif ouvert à tous les habitants de la ville, d'adopter le règlement annexé.

La mise en œuvre se fera selon les modalités inscrites à ce règlement.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), s'abstiennent].

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI (pouvoir à J.-J. FREDOUILLE) s'abstiennent]

➤ VŒUX

16 – Vœu déposé par la majorité municipale contre la menace d'expulsion des familles avec enfants par le 115

M. le Maire : « Nous sommes parvenus au terme de nos délibérations normales du Conseil municipal, dans un délai qui est presque court, oserais-je dire, par rapport à d'habitude. Je vous en remercie. Nous allons donc pouvoir attaquer les différents vœux et questions qui ont été déposés.

Le premier de ces vœux est déposé par la majorité municipale, une fois n'est pas coutume. Je passe la parole à Anne BULLET. »

Mme BULLET : « Merci, M. le Maire. C'est donc un vœu déposé par la majorité municipale contre la menace d'expulsion des familles avec enfants par le 115, le SAMU social. Je précise que j'ai assisté à la dernière assemblée générale de l'UDCCAS, comme à toutes ces assemblées générales.

Lors de la dernière assemblée générale de l'Union départementale des CCAS du 92 (UDCCAS 92) qui s'est tenue le 05 juin 2018, les représentants des CCAS ont attiré l'attention sur la décision du SAMU SOCIAL de mettre fin à la prise en charge hôtelière de nombreuses familles avec enfants.

En effet, en raison de contraintes pesant sur l'hébergement hôtelier, le 115 a décidé de n'héberger que celles identifiées comme les plus vulnérables, c'est-à-dire celles comptant des enfants de moins de 3 ans, femmes enceintes, personnes victimes de violences, personnes présentant un handicap.

Ce choix, effectué sans information ni concertation préalable avec les acteurs locaux de l'Action Sociale, met les autres familles, notamment celles qui ont des enfants scolarisés à charge, dans des situations susceptibles d'accentuer leurs fragilités. De plus, les CCAS et les associations caritatives se trouveraient plus démunis encore pour leur venir en aide.

D'ores et déjà, la Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine, dans son courrier du 25 mai dernier, a alerté Monsieur le Préfet Pierre SOUBELET, sur les situations de détresse des familles et sollicité leur hébergement dans les conditions de dignité humaine que notre République garantit.

De son côté, le SIAO 92 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation des Hauts-de-Seine) a sagement suspendu, depuis le 28 mai dernier, l'application de cette mesure du SAMU SOCIAL. Toutefois, cet acte est provisoire et sans effet rétroactif pour les ménages déjà expulsés.

Dans ces conditions, la Municipalité craint que les sorties d'hôtels s'accélèrent pendant l'été.

Aussi, le Conseil Municipal souhaite un réexamen de cette décision qui intervient de surcroît dans une zone géographique très tendue sur le plan du logement.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci de bien vouloir en délibérer. Y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y a pas de débats particuliers, nous passons au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ce vœu est adopté à l'unanimité du Conseil municipal. »

Vœu adopté à l'unanimité.

17 – Vœu pour le vote d'une motion de soutien aux agents du Territoire en grève présenté par Françoise ZINGER, Conseillère Municipale au nom des groupes Communiste, socialiste, Radical et Écologiste

M. le Maire : « La parole est à Mme ZINGER. »

Mme ZINGER : « Il est préalablement rappelé :

- *Qu'un nouveau règlement intérieur a été adopté par le Conseil du Territoire Vallée Sud Grand Paris, sans aucune réelle concertation tant avec les syndicats qu'avec le personnel ;*
- *Que ce règlement ne prévoit aucune compensation sérieuse pour les agents travaillant le dimanche, en soirée, en horaires décalés, subissant une modulation importante du cycle de travail ou effectuant des travaux pénibles ou dangereux ;*
- *Qu'il révisé systématiquement à la baisse des acquis qui s'appliquent de longue date ;*
- *Que les personnels dénoncent également des "méthodes managériales brutales et une souffrance au travail, l'annonce d'une mobilité géographique sur le territoire en fonction des besoins, des conditions sanitaires déplorables dans de trop nombreux équipements, le non-respect des précaires, la reconduction des contrats hors délais, le gel des recrutements dans certains services et l'absence de réponse aux demandes de formations même obligatoires".*

A titre d'exemple, à Fontenay, les effectifs de la médiathèque seraient passés depuis 2014 de 17 titulaires à 12 titulaires (dont 2 en longue maladie).

Pour toutes ces raisons, les personnels de VS GP sont engagés dans un mouvement de grève.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2018, apporte son entier soutien aux personnels en lutte pour défendre leurs conditions de travail et les services publics et demande que Monsieur le Maire intervienne auprès du territoire pour que des négociations soient engagées sans délai avec les représentants du personnel. »

M. le Maire : « Merci, Mme ZINGER. En pratique, les personnels ont effectivement commencé un mouvement de grève. Certes, le règlement est en cause, mais il y a quelques confusions. Le règlement de la médiathèque n'a pas vocation à prévoir les modalités d'indemnisation des agents. Il est donc assez naturel qu'il ne les prévoit pas, puisque ce n'est pas l'objet d'un règlement intérieur. Par contre, j'ai, bien entendu, rencontré les personnels qui sont aujourd'hui dans ce mouvement. Il est évident que je partage leurs préoccupations, notamment dans le cadre des extensions d'ouvertures, y compris le dimanche, demande qui était d'ailleurs faite par plusieurs listes aux dernières élections municipales. Il est évident aussi que cela ne peut pas se concevoir sans compensation financière pour la présence le dimanche. Je m'en suis d'ailleurs fait le porte-parole auprès du Président du Territoire. À l'heure où nous parlons, je pense que des négociations ont été entamées avec les différents personnels. Une première réunion a eu lieu le 7 juin. Une deuxième était programmée à 17 h 30, cet après-midi. Les contacts existent donc.

Personnellement, je n'ai pas le souhait que nous interférions, à ce stade, dans les négociations qui sont engagées entre le Territoire et les syndicats. C'est pourquoi je me vois dans l'obligation de refuser ce vœu, dans l'immédiat. Comme vous le savez, il s'agit d'une compétence qui a été transférée. Ce n'est pas nous qui en sommes en charge. Je pense qu'il faut laisser la négociation aller à son terme avant de prendre une position. Je ne vois pas pourquoi je prendrais une position de défiance vis-à-vis d'une majorité à laquelle, par ailleurs, j'appartiens, au Territoire. Nous jugeons sur pièces.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le vœu est rejeté. Je vous remercie. »

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), votent pour].

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI (pouvoir à J.-J. FREDOUILLE) votent pour].

18 – Vœu pour demander des discussions entre les agents du Territoire et les élus du Territoire concernant les conditions de travail et les rémunérations liées à la réorganisation des services

Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín

M. le Maire : « Il en va de même pour ce vœu, qui a les mêmes tenants et les mêmes aboutissants que le précédent. »

Mme BOURDET : « Je voudrais quand même le lire, s'il vous plaît. Il s'agit effectivement d'un vœu qui rejoint en partie le précédent, mais je tiens à ajouter notre rapport de présentation. Si nous avons nous-mêmes proposé, en 2014, l'ouverture des piscines et des médiathèques certains soirs, dimanches et jours fériés, c'est parce que cela nous paraît important pour certains publics.

Rapport de présentation :

Le Territoire souhaite ouvrir les piscines et les médiathèques certains soirs, des dimanches et des jours fériés. Nous l'avons nous-mêmes proposé, mais pas dans n'importe quelles conditions.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2018, demande au Maire et aux Conseillers municipaux de Fontenay qui sont aussi conseillers territoriaux, de développer des discussions avec le personnel dans l'intérêt de chacune des parties et pour obtenir un accord gagnant-gagnant, c'est-à-dire développer les services offerts aux habitants par le Territoire qui respecte les personnels à la fois en termes de conditions de travail et de rémunérations.

J'entends bien que des négociations ont eu lieu. Nous le savions mais il n'empêche qu'il serait, me semble-t-il, opportun de souligner, tous ensemble, l'importance que nous attachons à ce gagnant-gagnant. C'est sans polémique. »

M. le Maire : « Mme BOURDET, sans polémique toujours, je vous fais la même réponse que précédemment. Bien évidemment, je n'ai pas attendu que vous déposiez un vœu pour me faire l'avocat des personnels de Fontenay-aux-Roses et de la médiathèque. Par contre, il y a une grande confusion, comme souvent dans vos vœux. Le Maire et les Conseillers municipaux de Fontenay n'ont rien à voir dans la gestion du personnel de la médiathèque, parce que c'est ainsi. L'État a décidé une répartition des compétences, qui n'est pas forcément obligatoire dans le cadre de la culture, en l'occurrence. C'est encore une compétence que nous pourrions récupérer, le cas échéant. Toutefois, elle a été transférée dans le cadre de Sud de Seine. Par ailleurs, nous nous trouvons dans l'incertitude en matière d'organisation territoriale, puisque nous ne savons pas ce que deviendra le Territoire dans les mois ou les années qui viennent, dans la nouvelle organisation territoriale que semble vouloir annoncer notre Président de la République à l'automne. La place respective du Territoire, du Département et de la Commune reste, malgré tout, à définir dans le cadre de la Métropole du Grand Paris. Tout cela fait que, comme je vous l'avais déjà expliqué, nous avons maintenu le *statu quo* des compétences transférées dans le cadre de Sud de Seine. Ces compétences sont aujourd'hui exercées par le Territoire et les Conseillers municipaux, ou le Maire, n'ont pas à intervenir directement auprès des personnels. Il y a un vrai formalisme qui est très important pour cela. Nous en échangeons bien sûr avec la majorité et, surtout, avec l'administration de Vallée Sud Grand Paris, qui présente toujours un certain nombre de faiblesses liées à la jeunesse de la structure et à l'incertitude de son avenir. Dès que nous aurons des informations plus claires, nous en reparlerons, je n'en doute pas, dans le cadre d'un prochain Conseil municipal.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), votent pour].

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), votent pour]

19 – Vœu pour demander l'aide au maintien des cours de portugais EILE pour les enfants lusophones et lusophiles des écoles élémentaires

Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín

M. le Maire : « Le "lusophile" m'interpelle en termes de vocabulaire... Qui lit le vœu ? Mme ALVARO, je suppose. »

Mme ALVARO : « **Rapport de présentation :**

Depuis six ans, sont organisés gratuitement sur la ville de Fontenay-aux-Roses des cours EILE portugais (Enseignements Internationaux de Langues Étrangères) pour les enfants d'école élémentaire lusophones ou lusophiles. Ils entrent dans le cadre d'accords bilatéraux mis en place dans les années 1970 entre notamment la France et le Portugal.

Forts de leur succès, ces cours qui ont commencé à 15 élèves sur 2 heures par semaine, comptent plus du double d'inscrits pour la rentrée prochaine sur 4 heures, cependant le changement des rythmes scolaires impacte directement leur organisation, voire leur pérennité.

Cette problématique n'a pas été prise en compte par la Mairie malgré les alertes des associations mandatées par les parents. Les mairies partenaires de l'Éducation nationale française, elle-même partenaire du Ministerio dos Negocios Estrangeiros portugais, interviennent essentiellement dans la mise à disposition de salles de classe, l'aide au retour vers les centres de loisirs après les séances de portugais selon le jour du cours... D'autres municipalités ont entendu les demandes des associations concernant les cours EILE. quelle que soit la langue d'ailleurs, puisque les cours EILE ne concernent pas que les cours de portugais.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses réuni en séance ordinaire le 25 juin 2018 demande que tout soit techniquement mis en œuvre pour maintenir les cours EILE portugais (salle de classe, accès au centre de loisirs...), et tout autre cours EILE déjà existant sur la commune ou à venir.

Les EILE ouverts à tous les enfants sur les temps périscolaires restent une prérogative de l'Éducation nationale et sont un élément important de leur réussite, notion pour laquelle tous les partenaires ne cessent de se mobiliser.

Périscolaire et réussite éducative sont un mélange plus que jamais d'actualité ; en effet, M. BLANQUER, Ministre de l'Éducation, est favorable à "une offre périscolaire riche et de qualité" dans le cadre d'un nouveau plan, celui des "mercredis intelligents". »

M. le Maire : « M. LAFON. »

M. LAFON : « Ce sujet a déjà été abordé (...) par un membre de l'association. La Ville a toujours soutenu ces dispositifs. Toutefois, je voudrais faire une petite remarque : je ne suis pas sûr que les dispositifs EILE existent depuis 6 ans, mais c'est une question de dénomination... »

Mme ALVARO : « Je pouvais faire plus compliqué mais j'ai essayé de faire au plus simple pour que chacun puisse comprendre. Je peux reprendre l'historique si vous avez besoin. »

M. LAFON : « Nous sommes très favorables à ces dispositifs qui, comme vous le dites très bien, sont des dispositifs de l'Éducation nationale, en lien avec les ambassades. Ils ne concernent donc pas que le portugais. Un courrier est parti de la Mairie en direction de la DASEN, pour regarder la faisabilité des choses. »

Mme ALVARO : « Cette demande est faite pour les familles qui souhaitent s'organiser, parce que ces cours interviennent en plus des activités culturelles ou sportives des enfants. Ce qu'il faut se dire, c'est que si jamais les cours étaient organisés les mercredis matins et non plus comme actuellement les

vendredis soirs. Les enfants qui vont au cours de portugais de 8 h 30 à 11 h 00 et de 11 h 00 à 12 h 30, comment peuvent-ils rejoindre le centre ? En fait, dans le courrier que nous vous avons envoyé, ce sont toutes les questions que se posaient les parents. Ces questions techniques, c'est la Mairie qui les traite. Nous aimerions donc avoir une réponse pour que les familles puissent s'organiser, parce que c'est compliqué. »

M. LAFON : « Nous comprenons mais nous attendons d'avoir un retour de l'Éducation nationale. Nous n'allons pas débattre toute la soirée là-dessus. »

Mme ALVARO : Effectivement cette question aurait pu être débattue en dehors du conseil municipal, si vous aviez accepté de recevoir les parents et membres de l'association portugaise FARLAR qui vous ont adressé un courrier mi-mai et pour lequel ils n'ont reçu aucune réponse de votre part.

Intervention hors micro.

M. LAFON : « Attendez, Madame la Présidente de l'association, puisque c'est en tant que telle que vous vous exprimez ici... C'est cela, en fait... »

Mme ALVARO : Non, c'est un fait vous n'avez pas répondu, et je m'exprime pour les parents qui m'ont demandé de le faire.

Intervention hors micro.

M. LAFON : « Que vous nous fassiez, comme d'habitude, le procès d'intention de ne pas aimer le portugais, franchement, c'est de bas étage. Cela n'a aucun sens. Il ne s'agit pas de dire si nous aimons ou non le portugais. Ce sont des activités qui peuvent être intéressantes. Nous avons saisi, dans les dispositifs réglementaires, les gens qui doivent nous répondre, et nous attendons leur réponse. »

Mme ALVARO : Vous ne répondez toujours pas aux questions que les familles se posent.

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Mais si, nous répondons très clairement. Nous avons fait le nécessaire pour essayer de maintenir ces cours, et pas seulement pour le portugais, d'ailleurs.

Cependant, je regrette que votre vœu soit inutilement agressif vis-à-vis de la Municipalité. Nous ne le voterons pas, parce que c'est une rédaction qui est tout à fait conflictuelle, alors que nous aurions tout à fait pu voter une rédaction plus consensuelle. Encore une fois, cette affaire relève de l'Éducation nationale, dans un dispositif que la Mairie ne contrôle pas, sur lequel nous avons fait une intervention. Il n'y a donc pas de raison de rajouter un vœu en plus, alors que nous avons fait le nécessaire. Ce vœu n'apporterait rien de plus et accessoirement, la rédaction de votre vœu est d'une agressivité et d'une polémique qui, à mon avis, n'ont pas leur place dans un sujet de ce type.

Je vous propose de passer au vote... »

Mme ALVARO : « Je voudrais compléter... »

M. le Maire : « Mme ALVARO, nous vous avons dit ce que nous avons à vous dire. Maintenant, on peut continuer pendant (...). »

Mme ALVARO : il y a effectivement un volet éducation nationale dans l'organisation de ces cours, mais aussi un volet mairie pour lequel vous refusez toujours de répondre (lieu du cours, accès au centre de loisirs...).

Brouhaha.

M. le Maire : « Je vous propose donc de passer au vote, merci. Qui est pour ? (...) »

Mme ALVARO : « Je voudrais apporter une précision ... »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Mme ALVARO, nous avons déjà évoqué tout cela ! Le vœu n'est donc pas retenu, merci. Cela dit, si nous avons un retour qui n'est pas suffisamment favorable de l'Éducation nationale, je vous proposerai volontiers d'écrire un vœu qui, lui, ne sera pas une stigmatisation d'un camp ou d'un autre. Je pense que ça mérite mieux que ce type de littérature. »

Mme ALVARO : C'est vous qui employez le mot « stigmatisation », ce n'est pas moi, Que faut-il comprendre ? Les familles, dont les élus associatifs se font le porte-parole ce soir, apprécieront de ne pas être entendues et surtout de n'avoir aucune réponse.

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), votent pour].

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), votent pour]

Brouhaha.

M. le Maire : « Écoutez, le vote est fini et nous passons au point suivant. »

Brouhaha.

M. le Maire : « Écoutez, l'ordre du jour appelle... »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Comment expliquez-vous que dans d'autres communes, ce soit déjà mis en place et qu'ils aient déjà eu les réponses de l'Éducation nationale, et pas à Fontenay-aux-Roses ? »

M. le Maire : « Parce qu'il y a une continuité des dispositifs dans certains cas, qui fait que les professeurs continuent à pouvoir le faire sur les mêmes horaires, ce qui n'est pas le cas dans notre commune puisque nous passons à 4 jours. Il faut donc il y ait une adaptation. »

Madame Bordenave : C'est déjà le cas à Bourg-la-Reine !

20 – Vœu pour demander le respect de l'intégrité des trottoirs à Fontenay et la conservation du nombre de places de parking publics lors des opérations immobilières.

Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselin

M. le Maire : « M. FAYE, je vous en prie. »

M. FAYE : **« Rapport de présentation :**

Pour réaliser des opérations immobilières certains promoteurs et/ou constructeurs proposent d'empiéter sur les trottoirs : risque de « verrue » le long d'une rue, et/ou de supprimer des places de parking le long d'une rue : cas où la construction empiète sur le trottoir ce qui implique de déplacer le trottoir sur l'emplacement des places de stationnement d'où suppression de ces dernières.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2018, demande :

- *Qu'aucune construction n'empiète sur un trottoir pour éviter la formation d'une « verrue » immobilière dans cette rue.*
- *Qu'aucune construction privative entraîne la réduction de places de parking d'usage public, en particulier dans les endroits où il est déjà difficile de stationner. »*

M. le Maire : « M. FAYE, j'ai le regret de vous dire que votre vœu n'a aucun sens, dans la mesure où le domaine public est inaliénable. Il est donc, par définition, inconstructible sur les trottoirs que vous citez, dans tous les endroits où il s'agit du domaine public, et ce dans le cadre d'un PLU que vous avez rédigé, M. FAYE, du temps, rappelez-vous, où vous étiez dans la majorité. Vous étiez alors d'accord avec nous. Quand il s'agit d'espaces publics, cela n'a pas de sens. Après, il peut y avoir certains cas, dans la ville, où des espaces privés sont d'usage public, mais ils restent quand même de propriété

privée. C'est par exemple le cas du mail Boucicaut, où on sait bien qu'il y a une grande difficulté pour concilier à la fois les contraintes de l'espace public, du privé, et la rénovation urbaine éventuelle.

C'est quand même assez amusant que vous nous parliez de l'espace public et de sa constructibilité puisque, lors du dernier Conseil municipal, nous avons eu une délibération pour racheter un certain nombre de parcelles qui appartenaient à des propriétaires privés, pour les inclure dans l'espace public, qui sera ensuite livré à sa fonction d'espace public pour l'ensemble des Fontenaisiens. Bizarrement, vous étiez contre, et vous avez même fait un recours contre cette délibération, sur des arguties qui étaient totalement contraires.

Les trottoirs de Fontenay qui sont de l'espace public, ne sont donc pas constructibles, conformément au document d'urbanisme que nous avons voté, M. FAYE, et vous aussi, d'ailleurs. Lorsqu'il s'agit d'espaces privés, ils relèvent du droit privé et ils nécessitent donc une négociation avec les propriétaires, tout simplement. Ce vœu n'a donc aucun sens, je suis désolé. Nous allons le voter parce que ce sera plus simple mais, globalement, il n'a pas de sens.

Mme ZINGER. »

Mme ZINGER : « Je ne suis pas d'accord pour le voter. Je fais partie de la Commission des permis de construire et, jusqu'à présent, nous avons respecté la réglementation en accordant ces permis de construire. De deux choses l'une : soit le permis de construire déposé respecte la réglementation, notamment le PLU qui a été élaboré par Michel FAYE et la majorité de M. VASTEL, auquel cas il est accordé ; soit il ne la respecte pas, en particulier s'il empiète sur un trottoir ou sur un espace public et dans ce cas-là, il est refusé. Je ne vois donc pas du tout quel est l'objet de ce vœu. »

Brouhaha.

M. le Maire : « Merci. Très bien. Je me permets donc de passer au vote... Mme FONTAINE-BORDENAVE, vous avez un commentaire ? »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Vous avez eu une réponse très intéressante, mais totalement à côté. Nulle part dans ce vœu, il n'est mentionné qu'il s'agit d'espace public. »

M. le Maire : « L'espace public relève du droit public ; l'espace privé, du droit privé. C'est comme ça. »

Brouhaha.

M. le Maire : « Écoutez, personne ne comprend ce vœu. Il est d'usage de voter les vœux, je suis désolé... (...) »

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), votent pour].

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), ne prennent pas part au vote]

21 – Vœu pour demander l'annonce publique des réunions plénières de la Commission Locale d'Information (CLI) sur les panneaux d'informations municipales et la mise en ligne sur le site internet municipal des relevés de décisions des réunions plénières

Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín

M. le Maire : « Allez-y, M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Le CEA de Fontenay, berceau du nucléaire civil en France, a deux Installations Nucléaires de Base : INB 165 et INB 166. Suite à l'arrêt des activités de recherche nucléaire, le CEA a mis en place un programme d'assainissement et de démantèlement des installations correspondantes, qui devrait durer jusqu'en 2034. Une Commission locale d'information, présidée par le Maire, organise des réunions plénières ouvertes au public environ deux fois par an. Ainsi, une réunion plénière de la CLI a eu lieu le 13 juin dernier à Fontenay.

Rapport de présentation :

Le 13 juin, a eu lieu à Fontenay une réunion plénière de la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du CEA de Fontenay aux Roses. (Il y a 2 Installations Nucléaires de Base : INB 165 et INB 166 sur ce site) Aucune information liée à la tenue de cette réunion n'a été faite.

De même les relevés de décision des réunions plénières (il en a 2 par an en général) ne sont publiés.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2018, demande au Maire :

- *Que les réunions plénières de la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du CEA de Fontenay aux Roses soient annoncées sur les panneaux d'informations municipales*
- *Que les relevés de décisions des séances plénières de la CLI soient mis en ligne sur le site internet de la Ville. »*

M. le Maire : « Merci, M. FAYE. Je vous ai quand même connu plus affûté sur les dossiers, parce que vous êtes encore une fois en pleine confusion. La CLI du CEA de Fontenay n'est pas présidée par le Maire de Fontenay, mais par un président nommé sur décret signé par le Président du Conseil départemental. C'est dans ce cadre que je préside effectivement la CLI, et pas du tout dans le cadre de mes fonctions de Maire. On est donc déjà dans une première confusion.

Deuxièmement, la CLI n'est donc pas un organisme municipal, mais un organisme rattaché au Département, par construction et par la loi. Elle dispose d'un site Internet qui, d'ailleurs, est accessible par le site de la Ville puisque nous avons mis un lien direct qui permet d'aller du site de la Ville jusqu'au site de la CLI de Fontenay-aux-Roses, et à celui du CEA de Fontenay-aux-Roses. Sur ce site, il y a, bien sûr, l'ensemble des informations que vous cherchez.

Après, il n'y a, à mon avis, pas d'indication à ce que toutes les structures de réflexion ou d'information qui sont reliées au département des Hauts-de-Seine, fassent l'objet d'un affichage sur les panneaux de la ville de Fontenay, parce qu'il n'y aurait pas assez de place. Tout cela est disponible sur Internet. C'est complètement transparent. Il vous suffit d'un clic pour y parvenir. Il y a aussi les dates des différentes réunions de cet organisme. Accessoirement, je vous rappelle que cet organisme réunit, de toute façon, des représentants de quasiment toutes les villes, dans un périmètre de 20 ou de 50 km, je ne sais plus. Il y a donc des représentants de toutes les collectivités territoriales qui y participent. Cela a vocation à obliger à une certaine transparence. Y siègent aussi l'Autorité de Sécurité nucléaire et l'IRSN. Ces données sont donc disponibles. Y a-t-il lieu d'en faire l'affichage tous les 2 jours ? Cela me paraît totalement inopportun et excessif.

J'ajoute que depuis que j'en suis Président, nous avons obtenu la réalisation d'un tableau de bord qui permet de voir, avec une lecture relativement aisée, l'ensemble des mesures qui sont faites sur l'environnement autour du CEA, notamment des mesures au niveau de l'eau. Deuxièmement, nous avons à chaque fois un état des lieux des protocoles de démantèlement de l'activité nucléaire qui, comme vous l'avez rappelé, vont durer jusqu'en 2034 ou 2035. Encore une fois, il y a un certain nombre de mesures qui sont prises. Il y a un plan particulier d'intervention, qui avait été mis au point en 1995 et qui est aujourd'hui en voie d'être révisé. *A priori*, il ne prévoyait d'ailleurs pas de mesures particulières dans le cadre du Plan communal de sauvegarde. Tout cela est en cours de réévaluation par l'Autorité de Sécurité nucléaire, et tout est disponible sur le site de la CLI. Je vous invite à le consulter. Nous n'allons pas faire des affichages des comptes rendus de la CLI sur les panneaux de Fontenay ; cela n'a pas beaucoup de sens. Je précise que ce n'est réalisé dans aucune des villes du coin. Mme FONTAINE-BORDENAVE. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Je vous ai entendu. Là, j'ai Internet et je suis sur le site de la CLI de Fontenay-aux-Roses. Je vois les dernières actualités : "Une séance plénière de la Commission locale d'information auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses se déroulera le lundi 18 décembre 2017 à 18 h 00 à la Mairie de Fontenay-aux-Roses, salle du Conseil"... »

M. le Maire : « La dernière Commission locale d'information s'est tenue il y a une semaine. Ils sont donc probablement en retard, effectivement. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « C'est celle du 18 décembre 2017 qui est annoncée. »

M. le Maire : « De toute façon, encore une fois, cet organisme ne dépend pas de la Ville. Excusez-moi, mais je ne peux accepter votre vœu.

Merci d'en délibérer. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci. »

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), votent pour].

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), votent pour]

►QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : « Mme ZINGER va nous lire une question orale sur les Paradis. »

Mme ZINGER : « Lors du Conseil municipal du 2 mai 2018, j'ai demandé dans mon intervention sur la charte de logement des habitants de la résidence des Paradis, quel était le nombre de locataires occupants sans droit ni titre et qui sont donc exclus, sauf exception du bénéfice du logement ; donc, d'une façon large, de tous ceux qui ne bénéficient pas de la charte de logement.

N'ayant pas reçu de réponse en séance, j'ai renouvelé ma demande par e-mail du 4 mai 2018.

N'ayant toujours pas reçu de réponse, je renouvelle ma demande sous forme de question orale.

Je vous demandais également dans mon e-mail, d'intervenir pour que la Commission logement, qui ne s'est réunie qu'une fois en 4 ans, se réunisse dans les meilleurs délais. Je n'ai pas reçu de réponse.

Je vous demande donc, M. le Maire, de m'indiquer le nombre de familles résidant aux Paradis et aujourd'hui sans droit ni titre, ou non concernées par la charte de logement, et s'il est prévu de réunir la Commission logement à la rentrée. J'ajoute que je voudrais aussi savoir où en est la signature de la charte puisque certains locataires, lors de la fête, m'ont demandé si elle avait été signée par toutes les parties. »

M. le Maire : « C'est marrant, parce que j'étais aussi à la fête. Plein de gens m'ont vu mais ils ne sont pas venus me poser les mêmes questions... Nous ne devons pas voir les mêmes.

Nous ne vous avons pas répondu pour une bonne raison, Mme ZINGER : avant de vous répondre, il faut collecter l'information. Or, l'enquête sociale est en cours. Elle n'est pas encore terminée. Elle se termine maintenant sur la première phase, c'est-à-dire sur les 50 premiers logements. Sur ces 50 logements, nous avons un occupant sans droit ni titre, en effet. Vous savez qu'il y a plusieurs catégories d'occupants sans droit ni titre :

- Il y a des gens qui rentrent dans la catégorie de la décohabitation : ce sont des gens qui sont devenus adultes et qui continuent d'habiter chez leurs parents. Ceux-là auront droit à une prise en charge pour un logement dans le cadre de la décohabitation. Ils font d'ailleurs partie de la charte de logement. C'est prévu ;
- Il y a des gens qui sont en rupture de bail ou qui n'ont pas de bail. Ceux-là, c'est vrai, ne sont pas dans le cadre de la charte. C'est de ceux-là dont vous parlez. Il y en a un, actuellement. Bien évidemment, les services de la Ville sont mobilisés pour voir comment trouver une solution pour cette famille. Il est évident qu'on ne va pas la laisser sur le bord du chemin. C'est tout simple.

Encore une fois, sur les 50 premiers logements, cela concerne une famille, pour l'instant. »

Mme ZINGER : « Et la signature de la charte, où en est-elle ? »

M. le Maire : « Elle devait être signée il y a quelques jours mais, pour des raisons d'organisation, d'emploi du temps des différents partenaires, elle devrait plutôt intervenir début septembre, je pense. Cela dit, rassurez-vous : cela n'introduit aucun retard dans le processus. De toute façon, les principes qui régissent cette charte seront scrupuleusement respectés, comme nous en avons pris l'engagement. »

Mme ZINGER : « Et la Commission logement ? »

M. le Maire : « Concernant cette commission, j'apporte quand même une petite précision : il ne s'agit pas d'une commission d'attribution des logements, nous sommes bien d'accord, puisque nous n'avons

pas d'Office HLM à Fontenay-aux-Roses. C'est probablement dommage, d'ailleurs, au regard de ce qui s'est passé durant ces dernières années. Nous n'attribuons donc pas directement de logements. Par contre, nous sommes invités à participer aux différentes commissions d'attribution des différents bailleurs. Effectivement, il ne serait pas forcément absurde que nous nous réunissions pour faire un point d'actualité sur les différents types d'attributions. Nous remplissons parfaitement les critères, notamment le nombre de DALO, qui nous est demandé. De ce point de vue, nous sommes totalement dans les clous. Par ailleurs, cela nous permettrait de voir un peu quel est le taux de rotation dans les différents quartiers. Tous ces éléments, qui sont des éléments d'information, il me paraîtrait normal de les partager avec l'ensemble de l'opposition. Cela ne pose pas de problème. Je vous propose donc que nous nous réunissions avant la fin de l'année. Je ne doute pas que vous m'en fassiez le rappel si ce n'est pas le cas.

La dernière question concerne un sondage BVA, pour savoir si la France va être Championne du Monde... » *(Rires)*

Intervenante : « La question n'a rien à voir avec cela ! »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Mi-juin, de nombreux Fontenaisiens possédant une ligne fixe de téléphone, ont été interrogés par l'institut BVA concernant un sondage lié au sport à Fontenay. Nous avons plusieurs questions : la première est le coût de ce sondage, puis le contenu de ce sondage. Quelles sont ses caractéristiques techniques : le nombre d'interviewés, le nombre de refus de réponse ? Peut-on avoir une copie des questions posées ? Peut-on avoir une copie des résultats de ce sondage ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Rassurez-vous : vous aurez tous les résultats dans le cadre des "Assises du Sport", puisque c'est en vue de préparer ces assises et l'ensemble des réflexions concernant les investissements et les évolutions des pratiques sportives à Fontenay, que nous avons mis au point une méthodologie, qui n'a rien de très original aujourd'hui. Elle consiste, d'une part, à interroger les sections sportives, mais aussi à faire un sondage auprès de la population générale, de façon à voir quelles sont les attentes au niveau de la population de Fontenay. Je vous cite un exemple : dans certains cas, au tennis, on prévoit des terrains de padel, qui est une évolution qu'on implante généralement sur des mini-cours de tennis. Je sais que vous êtes beaucoup plus forts que nous pour interpréter la pensée des Fontenaisiens mais moi, en tout cas, je ne sais pas dire, aujourd'hui, si le padel, qui correspondrait à un investissement, correspond à une demande ou à une attente de Fontenaisiens, qui ne sont pas encore dans les associations sportives mais qui ont bien évidemment le droit de s'exprimer sur les différents équipements que nous aurions à financer. La méthodologie retenue a donc consisté, d'une part, à interroger les sections sportives et, d'autre part, à faire un sondage BVA sur les attentes des Fontenaisiens. Cela permettra de préciser aussi leurs attentes en matière de sport et santé, qui est aujourd'hui un vrai challenge dans la vie quotidienne. Avec tous ces éléments, nous nourrirons les "Assises du Sport" qui auront lieu en septembre. Il y aura trois groupes de travail : "sport et santé", "vie de club" et "interactions avec la cité". Nous travaillerons sur les orientations que nous devons prendre en matière de politique sportive de la Ville.

Ce sondage coûtera 13 000 €. Il correspond bien sûr à des lignes fixes, mais aussi à des lignes portables ; sinon, il y aurait peut-être un petit biais quant à l'âge des répondants. Les gens qui ont uniquement des lignes fixes, sont plutôt dans les catégories d'âge qui font moins de sport, en général. C'est un sondage sur un échantillon représentatif de 400 personnes. Nous n'avons pas encore les résultats. C'est en cours. Nous nourrirons donc ainsi la réflexion que nous mènerons dans le cadre des "Assises du Sport". »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « N'aurait-il pas fallu prévoir ce sondage avant de faire, par exemple, le gymnaste du Parc, de prévoir le rugby... ? »

M. le Maire : « Mme FONTAINE-BORDENAVE, vous savez, bien sûr, beaucoup mieux que nous, ce qu'il convient de faire sur tous les sujets que nous pouvons aborder... »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Je ne sais rien ; je pose des questions. »

M. le Maire : « Je peux vous dire que la rénovation du gymnase du Parc ne souffrait d'aucune attente. C'est pourquoi nous l'avons engagée. Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons fait une évaluation des équipements sportifs, pour laquelle nous avons fait appel à des spécialistes, en l'occurrence le cabinet PROPOLIS, qui a fait un premier audit de l'ensemble des équipements de la Ville. Il nous a ainsi permis de délimiter un certain nombre de priorités quant aux rénovations. Après, sur les évolutions du sport, les structures et les réponses à apporter aux attentes de nos concitoyens, il y aura

les "Assises du Sport". Ce sont deux démarches différentes. Le gymnase du Parc, je pense qu'on en aura toujours besoin. Il était évidemment nécessaire de le rénover. Cela ne faisait donc pas partie des questions qui nous angoissaient et qui auraient justifié que nous dépensions de l'argent pour faire un sondage. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Et combien a coûté ce premier audit, alors ? »

M. le Maire : « Je vous l'ai dit, mais vous n'écoutez pas : 13 000 €. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « C'est le sondage, vous nous avez dit, qui a un coût de 13 000 €, qui n'est pas payé mais qui va être payé. Vous venez de parler d'un premier audit ; combien a-t-il coûté ? »

M. le Maire : « Écoutez : ça coûte ce que ça coûte. C'est toujours pareil. Il faut des éléments pour décider. Je crois que c'est entre 20 000 et 25 000 €, quelque chose comme ça. »

Brouhaha.

M. le Maire : « Si vous voulez, il y a des gens qui savent toujours tout, de droit divin... »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Ce n'est pas savoir toujours tout, mais répondre aux questions ! »

M. le Maire : « Je réponds à vos questions : entre 20 000 et 25 000 € pour PROPOLIS. Ce n'est pas de l'argent gâché, parce que cela nous a permis d'avoir une analyse relativement fine de l'état des équipements.

Merci à vous. Le prochain Conseil aura lieu le 24 septembre. Bon été à tout le monde. J'espère que nous nous verrons demain après-midi, pour soutenir la France ! Merci. »

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi **24** septembre 2018 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et 46 minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 13/11/2018

**Le Maire
Conseiller Départemental**


Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie